

## REUNION PUBLIQUE DU 19 MARS 2008

Présidence de M<sup>me</sup> Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M<sup>me</sup> la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion ouverte.

Je vous prierai de rejoindre votre place, d'arrêter les apartés, de mettre vos GSM sur le mode silencieux, nous allons commencer nos travaux.

J'ai à excuser aujourd'hui le Député-Président qui ne nous rejoindra pas comme il l'avait prévu. M. le Député Paul-Emile MOTTARD arrivera avec quelque retard. Monsieur BECKERS, avez-vous des excusés ?

M. BECKERS.- Oui, Mlle SEPULVEDA.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M<sup>me</sup> Yolande LAMBRIX ne sera pas là aujourd'hui et arrivera avec quelques retards Marc YERNA.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- M. DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- Nous devrions être au complet

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- J'excuse M. HAAS et arrivées en retard de Fabienne CHRISTIANE et Pascal ARIMONT.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

### **I.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 mars 2008.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 mars 2008).

L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion si je n'ai pas reçu de réclamations.

### **II.- Communication de M<sup>me</sup> la Présidente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Voici comment va se dérouler la séance. Comme je vous l'avais précisé hier, la séance est essentiellement consacrée aux réponses des Membres du Collège provincial concernés par les questions posées sur les rapports d'activités et leurs réactions éventuelles aux interventions des Chefs de groupe.

Les Députés provinciaux répondront par ordre de préséance et chacun pour les questions posées sur l'ensemble des matières relevant de leurs compétences.

### **III.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

#### **Document 07-08/RA/12 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie – Réponse du Collège provincial**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 11 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/12. J'invite M. le Député Georges PIRE à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Bonjour. Je voudrais donc vous apporter le plus succinctement et rapidement qu'il m'est possible les réponses aux questions qui ont été posées en rapport avec les huitième et neuvième commissions et je voudrais surtout remercier l'ensemble des rapporteurs pour la qualité de leur rapport ; je tiens vraiment à leur dire toute ma satisfaction, les rapports étaient précis, complets ; c'est vraiment très bien.

Les commissions d'une manière générale. C'est vrai qu'on a assez critiqué, moi-même personnellement d'ailleurs, le fonctionnement des commissions, avec des questions qui en séance publique faisaient parfois double emploi par rapport à ce qui se faisait en commission ; et bien les commissions ont permis aux responsables des différents services d'exposer leurs activités ; ont permis aux conseillers de poser toutes leurs questions. C'est vrai que cela a duré parfois un peu longtemps, mais cela en valait la peine et c'est bien la preuve que les nouvelles dispositions qui ont été prises au niveau du fonctionnement de notre Conseil sont, je pense, tout à fait adéquates et permettent un meilleur fonctionnement, encore si cela était possible, de notre Institution.

Juste une petite remarque au passage : un chef de groupe qui fait une remarque sur la manière dont les travaux se sont déroulés en neuvième commission. Simplement j'étais intervenu pour que chacun des chefs de service passionnés – il faut connaître la passion pour ce que l'on fait ; cela n'est pas donné à tout le monde ! – passionnés par ce qu'ils faisaient débordaient un peu sur la limite de temps qui lui avait été impartie, empêchant non seulement les autres de s'exprimer mais surtout empiétant sur le temps des conseillers. Mais on a l'habitude évidemment des remarques venant de certains.

Je voudrais donc maintenant en arriver aux questions qui ont été posées notamment par nos collègues Balduin LUX et Jean-Luc NIX qui se sont intéressés plus particulièrement à toute la problématique du voltaïque et les primes qui y sont afférentes, avec toutes les considérations que nous avons déjà eu l'occasion de faire à cette tribune dans le cadre de notre thématique sur le développement durable et sur la volonté qui est la nôtre, au niveau qui est le nôtre, la Province, de veiller à une réduction drastique de l'émission des gaz à effet de serre et principalement du CO2 et surtout essayer, avec notamment le patrimoine immobilier important qui est celui que nous avons à gérer au niveau de la province, essayer de diminuer notre dépendance énergétique vis-à-vis des combustibles fossiles.

Comme vous le savez, la Province de Liège s'est engagée dans un Plan provincial de réduction de consommation d'énergie, le « Plan Energie », avec une première campagne – c'est peut-être le petit bout de la lorgnette – axée sur le comportement individuel « Je quitte, J'éteins », plan que j'ai déjà eu l'occasion bien sûr de vous présenter ici et notamment dans les différentes commissions, Santé et Travaux, au mois de mars.

A ce sujet, je voudrais simplement rappeler que la Région wallonne a lancé il y a quelques années le « Plan Soltherm » pour la subsidiation des panneaux solaires thermiques, donc ceux destinés à la production d'eau chaude et ceux qui, je pense, sont les plus utilisés.

Dans sa volonté d'aider le citoyen et d'être en complément à tout ce qui se fait dans notre paysage institutionnel, et j'y reviendrai tout au long des différentes réponses que je vais vous donner, la Province a donc décidé d'octroyer une prime de 650 € pour toute installation de ce type de panneaux, et ce depuis 2002 déjà.

Actuellement, c'est 3800 installations qui ont été soutenues, pour un montant de 2,7 millions d'euros (en anciens francs, c'est plus de 100 millions). Les chiffres plus complets sont évidemment dans le rapport et vous avez pu les consulter en commission.

Je reviens à l'intervention de M. LUX parce que, comme nos commissions fonctionnent bien, je pense que j'ai déjà eu l'occasion de le dire en aparté à l'un ou à l'autre d'entre nous, normalement quand on vient à la tribune, c'est poser des questions qu'on n'a pas eu l'occasion de poser en commission ou tout simplement parce qu'on ne fait pas partie de la commission. C'est le cas en l'occurrence.

Donc, M. LUX nous dit qu'il souhaite que la Province investisse dans des installations de panneaux photovoltaïques pour son propre patrimoine et envisage une aide aux citoyens.

Pour ce qui concerne les installations solaires photovoltaïques, l'arrêté du Gouvernement wallon qui instaure le soutien de la Région wallonne à ce type d'installations dans le cadre du plan SOLWATT a été promulgué en décembre dernier et vient d'être publié au Moniteur le 19 février dernier. Il y a donc un gros mois.

Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que les services provinciaux ont pu entamer la réflexion et surtout étudier les modalités pour l'octroi d'une prime provinciale. Je vous rassure ; c'est vraiment sur le métier et nous viendrons très très prochainement avec toutes les informations, mais il fallait bien sûr pour ce type de primes comme pour les panneaux solaires, que nous intervenions en complément de ce qui se fait à la Région wallonne. J'ajoute d'ailleurs qu'on ne va pas tout le temps réinventer la roue et que ce qui est bon

pour la Région est bon pour nous ; je pense notamment au niveau de l'acceptabilité du dossier, au niveau de la constitution du dossier. C'est pareil pour les panneaux solaires, quand ça répond aux critères de la Région, c'est bon pour nous.

Encore un petit mot sur la technique photovoltaïque. Ce sont évidemment de nouvelles technologies et c'est bien de dire : il faut faire du panneau solaire, du photovoltaïque ; c'est quand même à ce jour une technologie qui reste très chère. On ne doute pas que le développement de techniques innovantes va aller dans le sens d'une plus grande utilisation et surtout d'une concurrence grandissante qui va avoir comme effet de faire chuter les prix et d'augmenter le rendement. Mais, actuellement, aujourd'hui, il faut quand même savoir que ça reste assez cher.

Quant aux démarches administratives qui iront avec cette prime provinciale, elles seront bien évidemment simplifiées au maximum – je viens déjà de le dire : ce qui est bon pour les services techniques de la Région, c'est bon pour nous – exactement comme celles pour les capteurs solaires.

Cette prime sera cumulable avec non seulement celle de la Région wallonne mais également, et j'y insiste, toutes les réductions, facilités fiscales qui sont accordées pour ce type d'installation par le Ministre des Finances.

Quant à la possibilité, autre question de notre collègue, de subsidier les pompes à chaleur, le SPIE+, dont André GILLES a eu l'occasion de rappeler hier ce que cela voulait dire, c'est SPIE2 ou + mais moi je dis plutôt + parce que je dois un peu témoigner de la volonté exponentielle qui celle de la Province dans ce type de politique, le SPIE+ analyse globalement les différentes possibilités d'aider le citoyen dans ses investissements en matière d'économie d'énergie. C'est vrai que c'est un souci de chacun et de chacune d'entre nous à ce jour.

Pour la troisième partie de la question relative aux énergies renouvelables, M. LUX s'inquiète de savoir si la Province placera sur ses propres bâtiments ce type de panneaux solaires.

Je le renvoie une fois encore à notre « Plan Energie » dont le troisième volet consiste précisément en l'application en vraie grandeur de systèmes qui économisent l'énergie fossile, en ce compris le placement de panneaux solaires photovoltaïques. D'ailleurs, des montants importants sont repris au budget 2008 pour ce type d'installations.

Enfin, une étude de faisabilité a montré qu'il était possible d'installer 80 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'Administration centrale provinciale. L'autre dossier qui est à l'étude est celui de notre Institut provincial de La Reid ; on a déjà eu l'occasion de vous le dire, notamment lors de notre visite sur place.

D'autre part, comme les services vous en ont informés en commission, plusieurs installations représentant différentes techniques de photovoltaïques seront lancées sur des bâtiments provinciaux afin d'évaluer et surtout de comparer leur efficacité. Je pense qu'il faut aborder, appréhender toute cette problématique en prenant plusieurs paramètres en considération.

Autre suggestion de notre collègue Balduin LUX, c'est la réaffectation des mines de charbon de la région liégeoise. Je crois qu'il fait bien de poser la question car c'est vrai que c'est quelque chose qui nous interpelle et on voit, à certains endroits, dans le monde, que l'on va rouvrir des mines de charbon, etc. Je crois qu'il pose opportunément la question.

La première partie de sa question a trait à la récupération par l'installation de pompes à chaleur de l'énergie contenue dans les eaux qui ont repris leur place depuis l'arrêt de l'exploitation minière. Vous voyez que c'est beaucoup d'imagination, c'est bien. Si l'idée est tout à fait séduisante à première vue, sa mise en application, et vous vous en doutez bien, est quelque peu complexe.

En effet, une pompe à chaleur géothermique utilise la chaleur contenue dans les eaux souterraines pour alimenter un réseau de chauffage ; c'est le principe de fonctionnement de la pompe à chaleur géothermique qui est caractérisée par son coefficient de performance qui dépend des températures des eaux de la source et de celle du circuit de chauffage. Plus la température de prélèvement de la chaleur, soit l'eau du puits, est élevée, plus performante est la pompe à chaleur. Plus la température du liquide du circuit de chauffage est basse, plus performante est la pompe.

On peut alors atteindre des rendements de l'ordre de 30 à 40%. Ce qui veut dire que, pour 1KWh d'électricité, la pompe à chaleur rend de 3 à 4 KWh de chaleur – ce n'est pas mal – mais reste un mode de production de chaleur par l'électricité.

Il faut donc veiller à avoir accès à une source froide alimentée en suffisance. Or, lors du forage d'un puits, on n'est jamais sûr de la profondeur à laquelle on va trouver de l'eau, ni du débit de la source souterraine. D'autre part, pour garantir un bon fonctionnement, le système de chauffage doit de préférence fonctionner à basse température par plancher chauffant ou par convecteur. Bref, il faut prévoir ce type de technologie dans des bâtiments nouveaux. On pourrait le faire dans des anciens mais alors, économiquement, c'est tout à fait pénalisant.

Pour ce qui concerne le patrimoine provincial, le site de Blegny est le seul susceptible d'être concerné.

Toutefois, sans entrer dans trop de détails techniques, la nappe phréatique se trouve à environ 100 mètres de profondeur. De plus, le bâtiment « hébergement » a été conçu en 2004 et est équipé d'un chauffage au gaz (et donc peu productif en CO<sub>2</sub>, faut-il le signaler) présentant un rendement proche de 100% ; c'est nettement supérieur au rendement d'une pompe à chaleur. Donc, n'allons pas trop vite, méfions-nous simplement des effets de mode et analysons cela avec toute la technicité qu'il faut et surtout de manière tout à fait complète.

Quant à l'autre partie de votre question qui concerne la possibilité de ré exploiter le charbon des mines liégeoises, il existe effectivement des techniques de gazéification du charbon, ou du bois, dont la mise en œuvre s'avère cependant extrêmement lourde et complexe. On le sait bien. Il s'agit d'un processus qui vise à extraire du gaz méthane via une combustion partielle du charbon, ou du bois.

Le combustible est en excès par rapport au comburant (air ou oxygène). Les réactions chimiques qui se produisent dans le gazéificateur sont relativement complexes. Ces techniques relèvent de procédés chimiques plutôt applicables dans l'industrie et à ma connaissance, ne sont pas encore opérationnelles pour l'exploitation minière.

D'autre part, certains experts en matière de capture de CO<sub>2</sub> notamment, étudient la possibilité de capturer ce gaz émis par l'industrie, de le mettre sous pression et de stocker au fond des mines.

Bref, en conclusion, il s'agit de projets macro-économiques qui dépassent un peu le niveau de recherches que nous faisons. Je crois qu'il faut rester attentif et je crois que l'idée est bien sympathique.

En ce qui concerne le SPIE+, notre collègue Claudine RUIZ est intervenue, dans le cadre des questions qu'elle avait adressées à André GILLES, au sujet de l'envoi que les écoles, et elle le souligne, tous réseaux confondus, ont reçu dans le cadre de la campagne relative au Plan provincial de l'Energie. André GILLES, dans sa réponse hier, a déjà apporté quelques éléments d'information.

Je voulais simplement revenir là-dessus parce qu'elle souligne que le SPIE+ a pour but d'être un service relais à l'intention, entre autres des écoles, en transversalité avec les autres services provinciaux et que la campagne « Je quitte ! J'éteins ! » a pour but de sensibiliser à l'obligation morale, c'est important, d'évoluer vers des modes de consommation durable. Elle trouve que l'acronyme SPIE+ n'est pas explicite et ne facilite ni la communication, ni la compréhension.

Je ne vais pas vous faire l'injure de vous réexpliquer ce que cela veut dire. C'est vrai que l'on avait un Service provincial d'Information sur l'Environnement. On y a ajouté non seulement un E mais aussi notre volonté exponentielle, je l'ai dit il y a quelques instants. Je trouve que ce dépliant est bien fait ; on n'est pas obligé d'être du même avis.

Quant aux envois vers les écoles provinciales, qui étaient notre cible principale, faut-il le rappeler, ils étaient accompagnés d'une lettre – il y avait une lettre d'accompagnement – soulignant l'objectif de la campagne, ainsi que le rappel de l'adresse où les renseignements peuvent être obtenus.

De plus, chaque agent provincial, disposant d'une adresse courriel provinciale, a reçu un courrier reprenant également l'objectif du Plan ainsi que l'adresse du SPIE\_ auprès duquel il peut obtenir toutes les informations et renseignements souhaités. Un troisième courrier a été transmis aux directions générales, et relayé vers les établissements, afin de leur demander, pour chaque implantation provinciale, la désignation d'un relais « E carré ».

Ce courrier reprenait non seulement le résumé des objectifs de cette fonction de personne ressource, mais également ses tâches et son profil.

Vous pouvez donc vous rendre compte que vos préoccupations de faire savoir aux écoles ce qu'elles peuvent attendre de cette campagne, sont déjà plus que largement rencontrées.

Je veux profiter de l'occasion qui m'est donnée pour vous dire qu'il a été décidé de lancer cette campagne dans nos propres établissements dans un premier temps, afin de perfectionner sa mise en place et de remédier, peut-être, à d'éventuels écueils avant de proposer notre aide aux communes et entreprises.

J'en viens maintenant à l'intervention du chef de groupe, M. BECKERS. C'est vrai qu'il y a les commissions où l'on peut poser les questions ; quand le point vient à l'ordre du jour, il y a aussi effectivement la possibilité pour l'un ou l'autre qui n'aurait pas pu, surtout s'il n'en fait pas partie, poser la question en commission, de la soumettre en séance publique mais je ne vais pas me permettre de critiquer ou porter un jugement sur la manière dont certains chefs de groupe travaillent ! Et alors, hop on te reflanque une question. Evidemment, comptez sur moi pour ne pas être distrait et pour y répondre.

Dans son intervention de chef de groupe, M. BECKERS, évoque dans le point relatif au rapport d'activités des Services techniques provinciaux, dont la huitième commission est d'ailleurs présidée par un membre ECOLO, je dis cela au passage ; il profite de son intervention en tant que Chef de groupe sachant qu'il n'y a pas de réponse, pour reparler du marché conjoint pour la fourniture de gaz et d'électricité.

Il déplore que des clauses garantissant des quotas de fourniture d'électricité verte n'y aient pas été incluses. Alors contrairement à ce qu'il avait espéré, je vais quand même un peu répondre.

Il est vrai, il a raison partiellement, que ce critère n'avait pas été prévu dans le premier marché ; pour une simple raison, c'est qu'il était tout simplement impossible de vérifier à l'ouverture des soumissions le respect de cette clause pour chaque fournisseur. Il faut traiter un peu de dossiers pour savoir comme cela se passe évidemment !

Donc, même si cette perspective était séduisante et avait d'ailleurs été envisagée par les services techniques et par votre serviteur, elle n'a pas été retenue. Par contre, comme vous en avez d'ailleurs été informés en commission, ou en tout cas les gens de votre groupe mais quand vous parlez en tant que chef de groupe, j' imagine que vous parlez au nom du groupe, le nouveau marché pour 2009 a été réexaminé au vu maintenant des résultats du marché antérieur.

Il est donc prévu dans la pondération des différents critères d'attribution du marché, un quota non négligeable pour je cite : « valoriser les conditions de rachat des certificats verts issus de l'auto production

de l'électricité au moyen de centrales gérées par les pouvoirs publics intégrés au marché et utilisant des sources d'énergie renouvelables ». Bref, en résumé, cela répond à votre préoccupation mais on n'a pas attendu évidemment votre intervention qui n'attendait pas de réponse, pour l'y mettre ! Il en va de même pour la fourniture des données nécessaires au maintien du cadastre énergétique.

Ces éléments seront évidemment introduits dans la nouvelle gestion informatisée des consommations énergétiques.

D'autre part, dans la formule de prix prévue, ledit prix inclura la fourniture d'énergie verte conforme à la réglementation.

J'en arrive maintenant à l'intervention de Heinz KEUL sur le Service de promotion de la santé. Sa première question est relative au stand d'information.

En ce qui concerne la présence de stand d'information du service, il y a lieu de préciser que nous nous rendons dans les villes et communes qui sollicitent notre participation à l'occasion des différentes manifestations sur le thème de la santé qu'elles organisent et nous les y encourageons par ailleurs. Donc là, pas de problème, pas de difficulté à ma connaissance en tout cas.

En ce qui concerne les séances d'information, la plupart sont organisées à Liège. Moi, je vais vous dire, cela ne me dérangerait pas de les organiser à Huy - je l'ai déjà fait évidemment - ou même à Eupen, ou à Verviers. Mais il est constaté à l'usage que c'est effectivement à Liège que nous rassemblons le plus grand public. Quant à la manière dont cela fonctionne, c'est simple. A chaque séance d'information, nous distribuons un feuillet d'évaluation aux participants et nous leur demandons les thèmes de santé publique qu'ils souhaiteraient voir aborder lors d'une prochaine séance. Ils remplissent le document et c'est en fonction des propositions qu'on détermine les thèmes. C'est comme cela que nous fonctionnons et ça ne marche pas trop mal.

Les thèmes correspondent bien évidemment à la mission qui est la nôtre au niveau de Liège Province Santé, relais de l'OMS : la santé qui n'est pas seulement l'absence de maladie mais la qualité de la vie et en nous inspirant également de thèmes proposés par des associations thématiques, la Ligue Alzheimer par exemple, ou par les participants eux-mêmes tel que je viens de le dire.

Quant aux invitations aux séances, au fil du temps, des participations, nous avons établi un listing de personnes intéressées par nos conférences. C'est ainsi que nous nous adressons à des administrés des communes d'Eupen, Kelmis, Raeren, Lontzen, Butgenbach, Amel et Bullingen.

Il y a lieu de constater que notre listing comporte les adresses privées dans toutes les communes germanophones. Celles-ci ont été constituées notamment lors des passages de nos cars de dépistage et sur demande des intéressés.

Quant à la publicité de ces séances – elles n'étaient pas sympathiques les questions de M. KEUL ! – outre les invitations personnelles évoquées ci-dessus, nous adressons, à l'occasion de chacune de nos manifestations, des invitations et des affiches notamment à l'Antenne d'information d'Eupen. Lorsque pour une manifestation, nous envoyons des invitations et affiches aux médecins généralistes, ceux des communes germanophones font, faut-il le rappeler, bien évidemment partie de notre listing.

Quant aux brochures, certaines de nos brochures ont été traduites par l'équipe de l'Antenne d'Eupen. La création de nouveaux logos pour l'ensemble de la Province a pour conséquence de retarder quelque peu leur diffusion. On en reparlera dans les prochains jours.

Nous mettons également à la disposition du public, lors de nos séances, des brochures relatives au dépistage mobile et nous emportons toujours quelques exemplaires en allemand.

Quant à la campagne de sensibilisation « Don d'organes, Don de vies », nous avons lancé cette campagne en 2006. Un toutes boîtes a été envoyé dans toute la Province, reprenant les modalités pratiques, etc. Ce toutes boîtes était évidemment distribué en allemand dans les communes germanophones.

Quant à la journée mondiale du rein, le 13 mars, la Province de Liège a voulu, car vous savez que c'est important, pour la deuxième année consécutive, a voulu être fédératrice entre les différents hôpitaux de la Province de Liège, pour tout simplement devant les hôpitaux, dans le hall des hôpitaux avoir une information, une sensibilisation sur le don d'organes d'une manière générale, sur l'insuffisance rénale en particulier et en offrant à la population des dépistages, des conférences, des stands d'information. Je dois vous dire qu'en ce qui concerne l'Hôpital Saint Nikolaus d'Eupen, il a décliné notre collaboration. C'est comme ça, vous pouvez leur dire. Je ne sais pas ce qu'ils vous ont raconté mais c'est autre chose.

Enfin, quant au dépistage de l'insuffisance rénale, il est couplé avec le dépistage de la radiographie du thorax, de la BPCO et du diabète ; tout cela dans un souci de cohérence des tranches d'âges des personnes concernées. Pour rappel, on ne le fait plus en Communauté germanophone, à la demande express de la Communauté germanophone et de son Ministre de la Santé.

Voilà, je crois avoir répondu aux préoccupations de notre ami.

L'alimentation. Je veux d'emblée remercier notre collègue Nicole DEFLANDRE pour son appréciation très positive, presque flatteuse sur les différentes activités que nous menons, mais, elle, elle sait de quoi elle parle parce qu'elle était à la dernière séance d'information, c'est très bien. Donc merci ; cela fait toujours plaisir, autant le dire.

Je voudrais alors répondre plus précisément à sa préoccupation en termes d'une alimentation saine et équilibrée et lui dire que l'obésité est effectivement une véritable maladie ; je vais vous donner quelques exemples pour vous dire que l'OMS l'a reconnu depuis longtemps, dès 1993. C'est vrai que c'est le cas aux Etats-Unis depuis quelques années déjà et que malheureusement, les chiffres chez nous sont interpellants puisque environ un jeune, un enfant sur cinq et un adulte sur deux sont concernés par l'excès de poids.

Sensibiliser les adultes mais aussi les enfants à cette problématique est évidemment devenu une des priorités de Liège Province Santé. J'ai déjà eu l'occasion de vous en parler à cette tribune. Nous voulons absolument agir et pratiquer une prévention sans relâche afin d'enrayer ce qui est vraiment devenu aujourd'hui une épidémie avec ses conséquences qu'il convient de rappeler : les affections cardiovasculaires, les troubles métaboliques, les maladies ostéoarticulaires, certains types de cancer et autres troubles psychologiques.

Alors, qu'est-ce que l'on a fait ? En 2006, c'est vrai que l'on est au rapport de 2007 mais on en a reparlé en 2007 également, c'est l'étude ELAN que nous avons en fait commandée à l'Université de Liège et au CHU, une étude sur les antioxydants. C'est une première dans notre pays. Les fruits et légumes sont très riches en antioxydants. Cette étude a permis de déterminer, au sein d'un millier d'habitants de la Province de Liège, âgés de 40 à 60 ans, la consommation en fruits et légumes et le statut sanguin en antioxydants.

Une brochure a été réalisée avec tous les détails ; je ne vais pas encombrer plus longtemps cette tribune avec cela mais c'est tout à fait interpellant. Il s'agit, je le répète, d'un échantillon de 1000 personnes habitants en Province de Liège. C'est tout à fait interpellant quant au taux naturel d'antioxydants et on s'adressait à des gens qui ne prennent pas de compléments alimentaires ! Je pense notamment particulièrement aux personnes qui ne sont pas encore parvenues à se débarrasser de cette mauvaise habitude tabagique.

Toujours dans le souci de répondre à votre préoccupation, le dépistage des facteurs de risques cardiovasculaires que nous avons fait en collaboration avec l'Université, auprès des étudiants de première année médecine, j'insiste première année médecine ; ce sont des gens qui à priori ont quand même une



petite sensibilité quant aux problèmes de santé. Qu'a-t'on fait avec ces jeunes-là ? On les a invités à venir dans un car de la Province pour les mesurer, les peser, leur poser l'une ou l'autre question. Il est apparu que 20% de ces jeunes étudiants de première année médecine ont un excès de poids, pour ne pas dire dans certains cas, déjà obèse. C'est assez interpellant ! Quand je vous disais d'emblée au départ les chiffres aux Etats-Unis il y a 10 ans, c'est comme cela aujourd'hui chez nous.

Nous venons de répéter cette opération ; elle a commencé le 17 mars et durant deux semaines, on invite les étudiants à venir rendre visite aux cars de la Province. C'est important, au vu des conséquences de ce surpoids en matière de maladie cardiovasculaire notamment et certains types de cancer, de pouvoir tirer des statistiques et donner des informations.

En 2007, également collaboration avec la Ligue cardiologique Belge. Nous avons ici Place St-Lambert offert à l'ensemble de la population différents tests en ce qui concerne les maladies cardiovasculaires (cholestérol, tension artérielle, mesure du tour de taille, poids). En cas d'anomalies, le patient est évidemment adressé à son médecin traitant. L'opération sera également renouvelée en 2008 à l'occasion de la Journée mondiale du cœur.

Et puis toujours en cette qualité d'alimentation, il y a toutes les opérations que l'on a faites au fil du temps dans les écoles ; tout ce qui est fait en matière de sensibilisation au niveau de l'enseignement avec André GILLES au niveau de resto qualité, qualité d'alimentation, alimentation saine et équilibrée dans les écoles mais également ce qui est fait quotidiennement par les PSE sous la houlette de Paul-Emile MOTTARD.

Nous avons aussi récemment fait une opération à l'IPES de Huy et puis, nous avons été interpellés par le fait que des jeunes sportifs – je parle notamment des jeunes joueurs du Standard, 200 jeunes de 6 à 9 ans – pratiquement la moitié, ne prenaient pas de petit déjeuner. Donc, mauvaise habitude alimentaire. Nous avons alors fait une opération au Standard, un dimanche matin afin de sensibiliser ces jeunes sur l'importance du petit déjeuner, les jeunes et leurs parents bien évidemment. Je pense que tout cela aura quand même des effets au niveau des parents notamment.

Enfin et dernière chose toujours pour répondre à votre préoccupation, la conférence que nous organiserons très prochainement, c'est le 29 avril, sur le thème de l'anorexie. Effectivement, toutes ces campagnes sur l'alimentation saine et équilibrée, c'est bien mais il ne faut pas effectivement que cela induise des comportements qui sont malheureusement de plus en plus fréquents de nos jours, à savoir l'anorexie, trouble alimentaire. C'est vrai que cette affection touche surtout les jeunes. Donc, à cette séance du 29 avril, nous avons invité la comédienne Isabelle CARO qui viendra nous faire part de son témoignage ; Isabelle CARO que nous connaissons bien puisque c'est elle qui a accepté de figurer sur ces grandes affiches qu'on a vu fleurir un peu partout en France.

Enfin, Valérie JADOT nous interroge à propos du Plan cancer qui vient d'être sorti par le Fédéral ; sa préoccupation étant de savoir si l'on doit faire des choses en complément ou si l'on en fait déjà.

Je dirais qu'en matière de lutte contre le cancer, depuis 1991, il y a évidemment nos mammbiles. C'est vrai qu'à l'époque, beaucoup étaient septiques quant à la pertinence de ce type de dépistage. Depuis lors, non seulement, ils ont trouvé que c'était bien et même le Fédéral a donné les moyens à l'INAMI de faire le dépistage à partir de l'âge de 50 ans, négligeant la tranche des 40-50 à laquelle nous, nous continuons à nous intéresser. On peut dire qu'avec 17 ans de recul, nous avons raison de nous battre pour ces campagnes de dépistages.

En ce qui concerne la prévention primaire, nous continuons à mener des collaborations et actions avec nos partenaires privilégiés que sont évidemment l'Université de Liège, la Fondation Léon Frédéricq, le Centre verviétois de prophylaxie anticancéreuse et d'une manière générale la Fédération belge contre le cancer avec qui nous menons des actions concrètes.

Nous continuons aussi à informer le public sur l'évolution tant du dépistage que des traitements.

Ainsi, le 24 avril prochain, nous organiserons avec le Professeur CASTRONOVO de notre Université, une séance sur le thème « Santé et Vieillesse ».

Quant aux campagnes de lutte contre le tabagisme et la consommation d'alcool que vous citez précisément dans votre intervention, j'ai le plaisir de vous annoncer notre nouvelle campagne que les Départements Santé et Affaires sociales vont mener ensemble pour lutter non seulement contre la surdit , le tabac, l'alcool, la drogue mais aussi le sida. Cette nouvelle campagne, men e en collaboration avec notre Coll gue Ann CHEVALIER, sera ax e sur les jeunes de 15   25 ans.

En conclusion, je dirais simplement que notre lutte contre tous ces fl aux est une priorit  et qu'il va de soi que nous ne pouvons que nous r jouir du plan mis en place par le F d ral. Mais, comme vous le mentionnez vous-m me, Li ge a toujours  t  pionni re. Le plan f d ral met l'accent sur des politiques que nous menons depuis longtemps. Nous nous r jouissons d'ailleurs des mesures qui sont prises au niveau f d ral et nous veillerons en tout cas    viter les doubles emplois.

Ainsi, quand le F d ral a lanc  une campagne de d pistage du cancer du sein, d but des ann es 2000, je l'ai dit tout   l'heure, nous nous sommes adapt s en faisant deux choses : d'une part, nos mammobiles sont devenus en fait des centres d'examen agr es comme les autres centres et, d'autre part, nous avons continu  le d pistage des 40-50 ans, ce qui reste n glig  par le F d ral aujourd'hui.

Il faut donc, en mati re de sant , comme dans toutes les politiques qui sont pratiqu es par la Province, que nous nous inscrivions parfaitement dans les diff rents rouages qui constituent le paysage institutionnel de notre pays aujourd'hui. D'ailleurs, je voudrais dire que la brillante intervention   cette tribune de Philippe DODRIMON nous l'a encore rappel  hier.

J'ai dit. Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>m</sup>e LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le D put .

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activit s relatif   la Sant  publique, l'Environnement et la Qualit  de la Vie.

**Document 07-08/RA/09 : Rapport d'activit s 2006-2007 relatif   la Formation et aux Centres psychom dico sociaux – R ponse du Coll ge provincial**

**Document 07-08/RA/14 : Rapport d'activit s 2006-2007 relatif au Tourisme – R ponse du Coll ge provincial**

**Document 07-08/RA/03 : Rapport d'activit s 2006-2007 relatif   la Culture – R ponse du Coll ge provincial**

(Voir rapports).

M<sup>m</sup>e LA PRESIDENTE.- Je donne la parole   M. le D put  MOTTARD, pour la r ponse du Coll ge provincial aux questions pos es. Vous avez la parole, Monsieur le D put .

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, je vais commencer les réponses par le Département Culture, si vous le voulez bien.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous en prie.

M. MOTTARD, Député provincial.- Je voudrais d'abord remercier les différents intervenants, M<sup>me</sup> la Conseillère BINET et MM. les Conseillers THEUNYNCK et DEMOLIN pour l'intérêt qu'ils ont porté au département Culture, au travers de leurs questions et interventions.

Madame la Conseillère, vous êtes visiblement très attentive à l'évolution du réseau de la lecture publique en Province de Liège. Je pense, par conséquent, que vous reconnaîtrez aisément l'effort entrepris en ce domaine par la Province et plus particulièrement au niveau de son informatique.

Pour rappel, la Bibliothèque Chiroux-Croisiers était informatisée depuis les années 80 avec le logiciel SIGAL, logiciel maison qui était, à l'origine, un excellent outil mais qui, faute d'évolution, ne répondait plus aux attentes légitimes à la fois des bibliothécaires et des usagers.

C'est la raison qui a poussé le Collège provincial à décider de la réinformatisation de ses services. Une étude a été menée, en collaboration avec le service Intranet de mon collègue Julien MESTREZ, afin de déterminer le logiciel le plus susceptible de répondre à nos attentes.

Un cahier de fonctionnalité a été rédigé, des visites dans de grandes bibliothèques ont été programmées, Dijon, Lyon, Brest, Saint-Nazaire, Luxembourg, Namur, afin de permettre aux professionnels de juger sur place des potentialités des différents outils et de profiter de l'expérience des collègues belges, français et luxembourgeois.

Ces études ont abouti après quelques mois au choix du logiciel ALEPH 500, choix qu'effectuait également, dans le même temps d'ailleurs, l'Université de Liège.

Très vite, l'idée s'est imposée à nous de valoriser ce travail et l'investissement important de 3.775.000 € sur 5 ans au profit d'autres bibliothèques et de matérialiser sur le plan informatique la constitution du réseau de la lecture publique, comme cela est fait aussi en terme de dépôts d'ouvrages, d'aides à l'élagage, à l'animation ou à la formation. A ce propos, je précise que nous disposons de 100 licences et non pas 200 comme vous l'avez signalé l'autre jour.

Cette réflexion a été la base de notre offre aux bibliothèques de droit public ou privé, à savoir le paiement d'une redevance de 120 €/mois et par utilisateur équivalent temps plein. Cette somme comprend les licences d'exploitation et de maintenance de l'ensemble des logiciels ; elle comprend également la mise à disposition d'un help-desk en mesure de répondre aux problèmes de l'utilisateur. Il suffit donc que le pouvoir organisateur dispose d'un accès à Internet et l'accès sécurisé (VPN) est offert par la Province.

Le Collège provincial a décidé de proposer à titre expérimental un tarif préférentiel de 110 €/mois aux deux bibliothèques qui ont signé la convention, à savoir un projet expérimental avec une bibliothèque locale et un projet expérimental avec une bibliothèque principale ; je fais clairement référence au réseau burdinale et à la bibliothèque principale de Verviers. Je peux vous assurer, Madame Binet, que ce montant est tout à fait raisonnable compte tenu d'une part des potentialités du logiciel et d'autre part, des services supplémentaires offerts par la bibliothèque, à savoir notamment la récupération dans les bibliothèques adhérentes des notices catalographiques, des notices d'autorité, des notices de dépouillement de périodiques créées par les bibliothécaires des Chiroux, soit un gain de temps considérable et de main d'œuvre appréciable, permettant ainsi aux bibliothécaires de s'occuper en priorité des usagers, ainsi que la participation au catalogue collectif mis en place par la bibliothèque centrale.

Ce montant est d'ailleurs équivalent à celui proposé par les bibliothèques centrales des autres Provinces. De ces coûts sont exclus, comme c'est la tradition, la migration et la formation. Pour ce dernier point, nous avons, en partenariat avec l'enseignement provincial de promotion sociale, mis sur pied une formation à l'utilisation des modules ALEPH. Ces formations, pourront, si les communes en font la demande, être subventionnées par la Région wallonne.

La convention proposée en signature aux futurs partenaires prévoit explicitement qu'au cas où la Bibliothèque sortirait du réseau, ses données propres (adhérents, prêts, notices, ...) lui seraient restituées sur support informatique ou en ligne.

En ce qui concerne l'utilisation d'ALEPH, je rappelle qu'en Belgique, outre l'Université de Liège, la Bibliothèque royale, la KUL, des Bibliothèques de l'Union européenne, les Bibliothèques publiques du Brabant wallon utilisent également le même logiciel informatique pour la gestion de leur catalogue.

En Province de Liège, les Bibliothèques de la Ville de Liège et de l'Académie des Beaux-Arts sont intégrées, les Bibliothèques principale et locale de Verviers le seront au réseau ALEPH en septembre prochain, le réseau burdinale de lecture publique et la Bibliothèque communale de Fléron devraient suivre puisque les conventions ont été signées respectivement en mai 2006 et mai 2007. Un projet de convention est soumis, pour examen, pour l'instant au réseau des bibliothèques de Hesbaye qui regroupe 16 bibliothèques, 8 communales et 8 de droit privé situées sur 8 communes : Waremmes, Berloz, Crisnée, Remicourt, Saint-Georges, Geer, Faimies et Fexhe-le-haut-Clocher. L'accord de toutes les parties est requis pour adhérer au réseau provincial ALEPH, mais les bibliothèques de droit privé soumettent leur accord à certaines conditions, ce qui freine le processus ; ce que je regrette.

D'autres communes se sont montrées intéressées et nous examinons actuellement les dossiers.

Enfin, des institutions internes à la Province devraient s'intégrer telles que le Musée de la Vie Wallonne (Bibliothèque du Musée – Bibliothèque des Dialectes de Wallonie et Fonds d'Histoire du Mouvement wallon), le centre de documentation de la Maison des Sports, les centres de documentation sportive et de l'industrie charbonnière de Blégny ainsi que les bibliothèques des Hautes Ecoles.

Le calendrier de ces intégrations sera défini prochainement par le Collège provincial.

Vous évoquez, Madame Binet, l'octroi d'une subvention de la part de la Communauté française. L'engagement de services à rendre était ceux actuellement offerts, à savoir : mettre à disposition des notices bibliographiques et de dépouillement des périodiques, ainsi que le catalogue collectif. L'enjeu, à terme, étant de créer une carte unique du lecteur ; je pense que j'ai déjà eu, à plusieurs reprises, l'occasion de m'exprimer à ce sujet.

A ce jour, le montant octroyé par la Communauté française pour soutenir ce projet s'élève à 158.878,19 €.

La fin de votre intervention, Madame Binet, se fait l'écho d'inquiétudes de voir disparaître les petites bibliothèques locales qui, en raison de faibles moyens financiers et matériels, ne pourraient adhérer à ALEPH. S'il en est qui disparaissent, ce ne sera pas du fait de la Province, bien au contraire.

Il n'entre pas dans les intentions du Collège de contraindre qui que ce soit à adhérer au réseau ALEPH, nous n'en avons ni la volonté, ni les moyens d'ailleurs.

Par contre à terme, un projet comme celui porté par la Province de Liège, permettra aux petites bibliothèques locales, justement, d'offrir à moindre coût à leur public, une palette de services et de produits, grâce à une mise en commun des ressources de chacun. D'une part parce que plus le nombre d'utilisateurs augmente et plus les coûts peuvent être diminués. D'autre part, parce que la volonté du Collège est de

permettre à chaque bibliothèque d'intégrer le réseau, quel que soit le logiciel choisi. Cela nécessitera bien entendu du temps, mais à terme, nous établirons des passerelles entre les différents systèmes pour permettre à tous de travailler en commun.

Vous le voyez, il n'est ici question ni de laisser-faire, ni d'interventionnisme. Il s'agit de la volonté claire d'un pouvoir public de proximité, la Province, notre Province, d'impulser une dynamique de travail en réseau pour les bibliothèques publiques, qui sont et qui resteront au niveau de la lecture, les outils privilégiés du développement culturel de notre Province.

Monsieur THEUNYNCK, je vous remercie tout d'abord pour les félicitations que vous adressez au Service Culture pour tout le travail effectué et particulièrement pour les opérations « Y a pas d'Iéart », « Odysée Théâtre » et « Ca balance pas mal ». Celles-ci sont en effet de nature à mettre en avant une notion pour moi essentielle, celle de l'acte de création, et comme vous l'avez dit, de favoriser ainsi l'éclosion de jeunes talent dans les meilleures conditions.

J'évoquerai en premier lieu le cas de la Médiathèque de la Communauté française et une situation de concurrence potentielle. La coexistence de nos deux services est un héritage historique : les bibliothèques prêtaient des livres et les médiathèques des disques, de vinyl en ces temps lointains. Depuis la situation a bien évolué et les interpénétrations entre les différents supports de médias sont multiples, à seul titre d'exemple on ne compte plus les livres accompagnés soit d'un CD-audio, soit d'un CD-Rom, voire d'un DVD.

Monsieur THEUNYNCK, lorsque les difficultés de la Médiathèque de la Communauté ont été évoquées au grand jour, vous devez savoir que j'ai proposé, en mars 2007, à M. Jean-Marie Beauloye, Directeur général de la Médiathèque de la Communauté française et à M. Benoît Tilkens, responsable du centre de prêt de Liège, une rencontre en ces termes : « En ce début de législature, je souhaite reprendre contact avec nos partenaires culturels. Nos domaines d'activités étant fort proches, il me paraît intéressant de nous rencontrer afin d'évoquer ensemble nos situations respectives ».

Cette rencontre a eu lieu le 5 juin 2007 mais n'a donné aucun résultat concret. Notre offre de collaboration n'a en effet suscité aucun intérêt de la part de nos collègues. Je le déplore mais je ne peux que le constater et je ne partage pas votre analyse, Monsieur le Conseiller, qui consisterait à décider la fermeture de la Médiathèque de la Communauté française.

Venons-en maintenant à la bibliothèque Chiroux et à sa section Médiathèque. Vous avez pu constater que le Collège provincial avait repris la Bibliothèque Chiroux dans les projets prioritaires de la législature 2006-2012. Or la Médiathèque, à l'instar de ce qui se pratique dans toutes les grandes bibliothèques, est aujourd'hui une section de la bibliothèque comme les autres ; cela a d'ailleurs été souligné lors de la commission Culture. Il n'est donc pas question de priver les utilisateurs de cet outil exceptionnel qu'est la médiathèque, ni de limiter l'offre de service que nous leur proposons. D'autant que ce qui aujourd'hui est encore présenté dans des locaux séparés, sera à terme fusionné dans le cadre de ce qu'on appelle la départementalisation. Le principe de ce type d'organisation est de regrouper l'ensemble des collections par thème quel que soit le support (CD, DVD, livres, revues, ...) ou son utilisation (emprunt, consultation). Ce projet verra le jour dans le cadre de la restructuration globale de la bibliothèque liée également à la rénovation des locaux.

Examinons maintenant les chiffres qui vous effraient Monsieur THEUNYNCK ! Effectivement, le chiffre d'utilisateurs des services de la Bibliothèque était, en 2007, de 22.500 unités alors qu'il était, en 2003, de 30.500. Signalons en passant que l'année que vous avez choisie comme année de référence était une année particulièrement faste.

Pour ma part, il me paraît extrêmement complexe de vouloir comparer deux situations qui ont tellement évolué. En effet, depuis 2005, la structure de la bibliothèque a changé, de nombreux services offerts au public pour lesquels une inscription était exigée ont fermé (Fonds patrimoniaux), déménagé

(Fonds d'histoire du mouvement wallon, Fonds d'architecture, Bibliothèque des dialectes de Wallonie) ou fusionné (salle des périodiques, Media +). Depuis 2006, date de la réinformatisation, une seule inscription vaut pour l'ensemble des services, ce qui a évidemment entraîné, Monsieur THEUNYNCK, une diminution du chiffre global.

Je ne vais toutefois pas tirer des plans sur la comète et vous affirmer que ce toilettage ou dédoublonnage, pour utiliser un terme un peu barbare, correspond bien à 8.000 unités. Je me réjouirai cependant de l'important pourcentage de personnes desservies par notre bibliothèque locale (25,57 %) alors que la moyenne en Communauté française est de 12,65 %.

En conclusion, je tiens à réaffirmer ma volonté de soutenir la lecture publique. L'enjeu est certes difficile, peu spectaculaire, mais il est fondamental pour notre démocratie. Ma détermination – et celle du Collège – est grande et ce ne sont pas des analyses défaitistes qui m'arrêteront.

J'ai pris plaisir, comme vous tous j'imagine, à l'intervention de Maurice DEMOLIN qui, sous des dehors et des formules plaisantes, n'en dit pas moins des vérités évidentes sinon dérangeantes.

Comment éviter aux plus démunis d'entre nous de verser, par contrainte économique, dans une mal bouffe déplorable en terme de santé publique, mon collègue l'a rappelé tout à l'heure, mais aussi parfois de s'y complaire par fatigue congénitale ou ennui atavique, grignotant le chips mortel à longueur d'heure de TV ou préférant le Quick à la potée aux choux.

Que notre relation à la nourriture soit un acte culturel bien sûr. Non pas tant pour ce qui se trouve dans l'assiette, couscous, paella ou matouffet qui ne sont que des épiphénomènes mais bien pour la manière dont se partage le repas et les rites qui y président.

Les grandes fêtes où l'on s'invite à découvrir la nourriture de l'autre sont bien souvent des simulacres d'interculturalité qui ne touchent pas à l'essentiel mais qui font partie d'un arsenal folklorique à la mode à laquelle personne ne déroge vraiment. Et chacun de vouloir faire preuve d'originalité en la matière pour surprendre et dépayser.

Toutes ces denrées qui inondent les étals de couleurs chatoyantes viennent de loin et coûtent plus cher en kérosène qu'en matières premières. Et, paradoxe, l'habitant de St Georges pestera sur l'avion de minuit trente-deux qui le réveille, mais trouvera normal de prendre le lendemain son ravier de fraises en janvier au rayon du grand magasin, amené en pleine nuit par l'avion qui a troublé son sommeil.

Revenir à une nourriture du terroir pour privilégier le développement durable et manger en fonction des produits de saison, est-ce désuet et passéiste ? Pas forcément. Bien manger ne signifie pas consommer des ortolans et du foie gras à tous les repas mais simplement cuisiner avec goût et amour des choses très simple, mais pour cela il faut le temps et surtout l'envie.

Bien des initiatives provinciales tendent à cela, prises par les PSE dans le cadre de campagnes d'éducation à la santé ou dans les PMS avec les projets « Vivre en démocratie » ou « Restos qualité », sans compter les initiatives des services agricoles de la Province qui cherchent à valoriser les productions de qualité au travers d'opération comme « Agricharme ». Georges PIRE nous en a parlé tout à l'heure, j'imagine que mon collègue Julien MESTREZ abordera également cet aspect des choses dans la réponse au Conseil.

Dans cet éventail de démarches, le Musée de la Vie Wallonne rénové ne sera pas en reste.

Dans le parcours de synthèse, une salle de l'aile Nord est réservée au commerce. L'approvisionnement en denrées est abordé dans son évolution (notamment par un montage vidéo). Dans cette même aile, une autre salle est réservée aux habitudes alimentaires de Wallonie. Objets et montage

vidéo illustrent la préparation de certains aliments (pomme de terre, légumes, viandes, jus de fruit, café et chicorée, chocolat). Les ustensiles ménagers propres à la confection de certains mets, les recettes, les menus, la vaisselle évoquent aussi les pratiques alimentaires. Certaines saveurs exotiques, telles qu'introduites par l'immigration, sont également envisagées.

Dans "l'espace saveur", nous avons voulu donner une touche particulièrement wallonne : ce sont des produits du terroir de nos 5 provinces qui seront proposés en dégustation. Il devra s'agir de produits artisanaux et non pas fournis par la grande distribution. Les contacts avec les fournisseurs seront pris dans ce sens. De cette manière, nous mettrons en valeur nos saveurs. La carte variera au rythme des saisons, il s'agira d'une petite restauration, essentiellement froide.

Dans la boutique, des produits de bouche exclusivement artisanaux seront proposés à la vente.

Par ailleurs, toute l'aile Ouest du 2e étage du Musée est dévolue aux expositions temporaires. Elles seront l'occasion de présenter des aspects de la collection non abordés dans le parcours permanent ou encore de décliner plus en profondeur l'un ou l'autre sujet. Ainsi, Monsieur le Conseiller, je peux vous annoncer qu'une exposition temporaire consacrée au thème du lait sera programmée. Il y sera question de cet aliment essentiel à la vie mais aussi de tous ses produits dérivés. Nous aurons l'occasion, j'imagine, d'en reparler longuement et d'effectuer une dégustation avec les différents chefs de groupe.

Voilà quelles sont les différentes manières d'aborder nos traditions culinaires et alimentaires au Musée de la Vie wallonne, dès sa réouverture et ensuite, par le biais d'une des premières expositions temporaires.

La Province comme pouvoir de proximité, a l'ambition de fédérer. La tâche est gigantesque. Rien qu'à l'interne, coordonner les diverses initiatives, est un vrai défi. Votre hypothèse d'une « université populaire du goût » n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd et nous aurons probablement l'occasion d'en reparler.

Je voudrais, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, en terme de conclusions, revenir aux interventions des chefs de groupe d'hier.

Monsieur DRION, je regrette le fond de votre intervention qui, elle, succombe au clientélisme. Je ne relèverai pas tous les excès que vous portez sur les actions provinciales. Je vous ferai cependant remarquer qu'une opération, prise au hasard, comme NATURA est clairement identifiée par les communes comme une action provinciale, puisqu'elles s'engagent par la signature d'une convention avec la Province, qu'elles participent et s'impliquent en mobilisant leurs réseaux d'enseignement, amenant des milliers d'élèves à visiter cette exposition. Le carnet de réservation de cette opération en est un témoignage, à mon avis, objectif de son succès et de sa reconnaissance.

Toutefois, je souhaite préciser certains points quant aux positions de l'APW. En ce qui concerne la réalisation des contrats d'avenir locaux, l'APW dans son avis précise : « La réalisation d'un diagnostic du « territoire » provincial est une démarche innovante mais qui demande une analyse en profondeur, à la fois, des différents besoins sur le plan économique, social, culturel, environnemental et financier, des leviers d'action à mettre en œuvre ainsi que des moyens budgétaires disponibles.

L'avant-projet de décret en cause prévoit que le premier Contrat d'Avenir Local devra être adopté dans les douze mois qui suivent la publication au Moniteur belge.

Il est manifeste que ce délai est « court » au regard des mécanismes contraignants prévus dans ledit avant-projet dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation du Contrat d'Avenir Local.

C'est pourquoi l'APW dans le texte que vous avez en partie cité hier, souscrit « entièrement au principe même du contrat d'avenir provincial, et cela ne fait pas partie de votre citation, donc je vais la

poursuivre, il nous paraissait qu'il serait opportun que la législature actuelle constitue une étape d'expérimentation au cours de laquelle les provinces pourraient sur base volontaire élaborer leur propre contrat d'avenir, celui-ci ne devenant obligatoire qu'à partir de la prochaine législature. »

La raison essentielle, vous la connaissez bien sûr, c'est la conclusion des accords de majorité et les déclarations de politique générale qui font office de Contrats d'Avenir pour cette législature.

D'autre part, en ce qui concerne l'intervention de notre collègue, Philippe DODRIMONT au sujet des compétences des provinces, je souhaite à cette tribune rapporter les propos que j'ai tenus hier lors de l'Assemblée Générale de l'APW quant à l'évolution de notre institution.

Je suis convaincu, et le Conseil d'Administration aussi puisqu'il a approuvé à l'unanimité cette analyse, que nous devons initier une réflexion sur le recadrage des compétences provinciales.

Cette démarche doit s'articuler, à notre avis, sur trois axes :

1. amplifier les points forts des activités des différentes provinces ;
2. assumer des missions déléguées par d'autres niveaux de pouvoir afin de renforcer l'efficacité de l'action publique ;
3. avoir le courage de renoncer à certaines compétences qui seraient assurées plus efficacement par d'autres niveaux de pouvoir.

C'est le cadre général de la réflexion ; il ne m'appartient pas aujourd'hui d'entrer dans le détail mais nous pourrions peut-être effectivement en discuter à une autre occasion.

Dans ce cadre, Monsieur le Conseiller, j'ai abordé de nouvelles pistes de compétences, comme celles liées aux communautés urbaines. Je voudrais, à ce sujet, puisque vous avez abordé au nom du MR cet aspect des choses, je voudrais vous dire que dans l'intervention d'hier, j'ai souligné que les Provinces peuvent prendre en charge des matières qui dépassent l'enjeu d'une commune ou d'une ville et que les Provinces sont tout à fait compétentes pour pouvoir gérer par exemple des matières comme l'aménagement du territoire ou bien les problématiques de mobilité. Je pense que nous devrions peut-être nous inspirer du décret voté par nos collègues flamands qui, eux, ont prévu précisément dans les collaborations entre pouvoirs locaux, les villes et les communes, les provinces et la Région flamande, de confier de nouvelles compétences aux provinces ; une de ses nouvelles compétences précisément confiées aux provinces, c'est notamment les plans de mobilité par exemple.

Je pense que nous sommes là en phase avec la réflexion que vous avez sollicitée, initiée hier et je voulais simplement apporter cet éclairage supplémentaire.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

Pour ce qui concerne le dossier du Tourisme, je voudrais souligner qu'il y a eu une seule intervention, à cette tribune, par rapport au secteur si vaste que représente le tourisme en province de Liège. Je n'y vois nullement un manque d'intérêt de notre Assemblée à l'égard de ce pôle important de notre économie. Au contraire, je me permets de croire que cela résulte tout simplement de la teneur du rapport d'activités qui était particulièrement fourni, clair et de la qualité du travail que nous menons au niveau de la Fédération du Tourisme et dans les instances de décision.

Je voudrais néanmoins répondre évidemment à l'intervention de notre collègue M<sup>me</sup> LEJEUNE, intervention très pertinente et à laquelle je vais tenter de répondre au mieux, puisque vous soulevez là d'une manière tout à fait anodine une question dont les réponses sont très complexes et vous allez les entendre.



Les Fédérations touristiques provinciales sont des organismes de promotion et ne disposent d'aucune compétence normative. Cette compétence, relevant initialement de l'Etat (à l'époque le Ministère des PTT et des Communications), a été transférée aux Communautés en 1980 et ensuite aux Régions en 1994, à l'exception de la Communauté germanophone qui a conservé cette attribution.

Ainsi, concrètement, sur les 84 communes de la Province de Liège, 75 sont soumises à la législation touristique édictée par la Région wallonne tandis que les 9 autres relèvent des dispositions émanant de la Communauté germanophone.

J'ajouterai que certaines lois nationales, très anciennes, sont toujours en vigueur, j'y reviendrai dans un instant.

J'ajouterai encore que la législation en matière de signalisation touristique relève du Ministère wallon de l'équipement et des transports et qu'elle n'a pas non été bien adaptée aux réalités et besoins de terrain.

Enfin, et j'en arrive à un point précis de l'intervention de M<sup>me</sup> LEJEUNE : la reconnaissance des communes comme centres touristiques relève effectivement de l'Etat fédéral et précisément du Ministère des Classes Moyennes. Cette reconnaissance s'inscrit dans le cadre des dérogations prévues par la loi du 10 novembre 2006 sur les heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services.

Toutefois, les critères de reconnaissance n'ont pas encore été modifiés et sont toujours fixés par l'Arrêté Royal du 22 septembre 2005 sur le repos hebdomadaire et l'Arrêté Royal du 6 décembre 2005 sur les heures de fermeture.

Quoi qu'il en soit, je ne peux que déplorer l'absence totale de concertation avec les Fédérations touristiques provinciales, tant pour la définition des critères qu'au niveau de la procédure de reconnaissance.

Ainsi, selon nos connaissances et nos recherches, seules seraient actuellement reconnues comme centres touristiques en Province de Liège, les communes d'Aywaille, Chaudfontaine, Bütgenbach, Ferrières, Jalhay, Spa, Stoumont et Trois-Ponts.

Et pourtant, parmi les faiblesses relevées dans le nouveau plan stratégique de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, figure clairement le manque d'ouverture des commerces le dimanche. Ainsi, à titre d'exemple flagrant, je me limiterai à évoquer la comparaison une peu particulière entre la vie dominicale dans la ville de Spa où les commerces sont ouverts et celle assez différente de la vie dominicale de la Ville de Liège qui n'est pas reconnue comme centre touristique où les commerces sont fermés. Ceci, faut-il le dire, est un peu paradoxal.

Il est incontestable que l'ouverture des commerces le dimanche est fortement bénéfique à l'emploi et à l'économie locale dans les villes touristiques, sans vouloir bien sûr exclure toute la problématique levée par cet aspect des choses au niveau de l'organisation du travail et par les remarques menées par les organisations syndicales.

Inversement, les plus beaux atouts touristiques et culturels perdent beaucoup de leur attrait en l'absence de vie commerciale.

En conséquence, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège voudrait et pourrait jouer un rôle essentiel en la matière... Elle s'emploiera à l'avenir à clarifier cette situation afin de faire entendre son point de vue dans cet enjeu lié au développement touristique.

M<sup>me</sup> LEJEUNE évoque également le rôle de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège par rapport à la législation sur les subsides d'équipement touristique émanant de la Région wallonne et de la Commission européenne.

Cette matière est toujours régie par des dispositions nationales (mais appliquées par la Région wallonne), à savoir les textes coordonnés des Arrêtés Ministériels des 6 mars 1967 et 24 septembre 1969. Ceux-ci précisent, d'une part, que les demandes de subventions doivent être adressées au Ministre qui a le tourisme dans ses attributions, par l'intermédiaire du Gouverneur de la Province concernée et, d'autre part, que le Ministre communique la décision au demandeur par l'intermédiaire du Gouverneur intéressé.

Dans les faits, et depuis de très nombreuses années, cette procédure n'est nullement respectée et les Provinces ne sont plus jamais consultées à ce sujet. Les Fédérations touristiques provinciales sont dès lors informées, à posteriori et de manière informelle, des projets déposés et retenus par la Région wallonne.

Dans pareil contexte, et je le déplore, il leur est évidemment impossible d'assurer un rôle d'avis et de coordination entre les politiques d'investissements touristiques des différentes communes.

Quant aux interlocuteurs de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège pour la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique, celui-ci s'appuie, il est vrai, sur 5 points de chute, correspondant aux principales localités en termes de notoriété touristique. Il n'est nullement question d'un nouveau découpage de la province mais bien d'un souci de prioriser l'offre et de simplifier la communication et l'information aux principaux intéressés, c'est-à-dire les touristes.

Or, Madame la Conseillère, 11 points de chute correspondant aux 11 Maisons du Tourisme, correspondent évidemment à une situation peu lisible pour les touristes, sans parler évidemment des 84 points de chute, correspondant à chacune des communes ; ce qui rend la gestion de ce dossier tout à fait surréaliste.

Ainsi, à un même point de chute, sont associées plusieurs Maisons du Tourisme, chacune couvrant les ressorts de plusieurs communes, ainsi que des communes qui n'adhèrent actuellement à aucune Maison du Tourisme.

Notre volonté est ainsi, par le biais des collaborations avec les Maisons du Tourisme, de mettre en œuvre ce plan stratégique en étroite collaboration avec l'ensemble des communes de la province de Liège. D'ailleurs, pas plus tard que ce matin, à Amay, se tenait une réunion avec les différentes Maisons du tourisme et nous avons étudié le nouveau plan stratégique avec la signalisation touristique ; de nombreuses questions ont été soulevées à cette occasion.

En synthèse et en conclusion, je dirai qu'au niveau de la promotion, nous sommes à la barre – et nous tiendrons le cap et le flot – à bord d'un navire ouvert à tous nos partenaires, publics et privés.

Par contre, sur le plan normatif, beaucoup de portes nous sont actuellement fermées mais nous entendons à tout le moins les entrouvrir, dans un esprit de saine collaboration, au meilleur profit du développement touristique, désormais reconnu comme secteur économique à part entière et appelé à devenir, à court terme, la première industrie mondiale.

Au niveau de l'Association des provinces wallonnes, une concertation a été mise sur pied entre les cinq Députés rapporteurs du tourisme et je pense que cette initiative devrait, à terme, porter des fruits.

La Province de Liège, en tout cas, ne peut et ne veut dès lors manquer de se positionner à sa juste place sur cet échiquier de première importance économique et socio-culturelle.

Ma dernière réponse concernera l'intervention de notre Collègue Anne-Marie PERIN au niveau de la collaboration entre les Centres PMS et les Services PSE.

Cette question me permet de préciser l'esprit de cette collaboration. C'est en effet le résultat d'une décision du Collège d'avoir regroupé dans un même département ces deux structures et de les avoir

rapprochées dans la mesure de leurs missions respectives, afin de veiller au mieux à la santé, au bien-être et à l'accompagnement des enfants qui leur sont confiés.

Cet enjeu fait partie intégrante des priorités énoncées dans la Déclaration de politique générale du Collège provincial.

Pour encore mieux concrétiser cette collaboration entamée dès janvier 2003, une commission reprenant des directions et des intervenants des deux services s'est réunie durant l'année 2007.

Dans le respect évidemment des prescrits légaux, cette commission a mis sur pied les modalités de collaboration. Je vais vous les énumérer à titre d'exemple, si vous le voulez bien.

En premier lieu, chaque année, au plus tard le 15 septembre, une concertation générale est organisée afin de déterminer les procédures, les moyens et les modalités de communication entre les deux structures.

De manière plus particulière, les services procèdent à la mise en commun des évaluations pour chaque classe de 3e maternelle.

Il est également prévu des concertations spécifiques pour toute problématique de santé pouvant entraver le développement global de l'enfant, ses apprentissages, ou pouvant modifier son orientation scolaire et professionnelle. Pour ce faire, les services privilégient la communication verbale plutôt que la fiche de liaison, qui n'est utilisée que de manière exceptionnelle.

Régulièrement, les équipes se rencontrent et s'échangent leurs offres de services et leurs projets Santé.

Lorsqu'il se présente des cas de suspicion de maltraitance, les procédures de prise en charge font l'objet d'une réflexion commune approfondie.

De manière générale, chaque service s'engage à répercuter auprès de l'autre les éventuels besoins identifiés au sein des écoles.

Et enfin pour terminer, il est clairement établi que la collaboration entre les deux services se fait dans le cadre du secret professionnel partagé.

En conclusion, on remarque que dans tous les cas, la proximité des lieux de travail des services facilite grandement leur collaboration. Néanmoins afin de développer encore cette proximité, un groupe de travail portant sur la possibilité d'échanges d'informations via l'Intranet devrait être constitué sous peu.

Toutes ces mesures pratiques vont bien dans le sens souhaité d'une collaboration toujours plus étroite entre les différents intervenants de terrain, pour une efficacité accrue au service de l'enfant, de tous les enfants.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités relatifs à la Culture, au Tourisme et aux Centres psycho-médico-sociaux.

**Document 07-08/RA/02 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à l'Agriculture – Réponse du Collège provincial**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 16 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/02. J'invite M. le Député MESTREZ à la tribune, pour répondre aux questions qui lui ont été posées. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, exercice difficile de réveiller après tant de discours et d'en faire encore un ! ...

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Allez-y, Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial.- Pour autant que nécessaire, je tiens encore à rassurer M. BECKERS : le contrat cadre qui nous lie à la Société Incotech – aujourd'hui absorbée par NRB – n'a été conclu, le 28 octobre 1999, qu'après un appel d'offres européen, sous la supervision d'un cabinet juridique, et après pleine approbation par la tutelle et analyse par la Cour des comptes.

Comme précisé en page 4 du rapport sur l'Intranet, il a été prolongé en 2004 moyennant divers aménagements.

L'intention du Collège est de relancer un appel d'offres, après évaluation, à la prochaine échéance, en 2009.

L'objectif poursuivi par ce contrat cadre, au moment où notre Province se lançait dans une évolution technologique majeure, n'était pas tant la facilité, comme vous le supposez dans votre intervention, que la sécurité, tant sur le plan financier que sur la qualité de la valeur ajoutée.

En effet, pour tous les projets développés, notre partenaire est engagé à une obligation de bonne fin, garantie par un cautionnement important. Aujourd'hui, notre Intranet est un outil puissant, dont les nombreuses applications sont encore appelées à se développer. La fiabilité du système est, et sera de plus en plus, vitale pour notre institution.

Les clauses environnementales, éthiques et sociales, sont d'application dans l'Intranet, comme dans tous les services de la Province. Mais il est vrai qu'une attention particulière pourra y être accordée lors de l'élaboration du cahier des charges en vue du nouvel appel d'offres européen.

Comme je vous l'ai expliqué en commission, notre Collège reste attentif à la traduction en allemand du portail. Cependant, pour passer à l'exécution, deux conditions doivent être rencontrées : la traduction, certes, mais aussi la maintenance. Cette dernière est plus difficile à mettre en œuvre, car elle suppose une action dans la durée. En outre, le travail sur l'image de la Province, qui nous occupera en cette fin de semaine, implique une refonte profonde – pas un simple toilettage – de notre portail. Tout vient à point, à qui sait attendre. Nous y veillerons.

Enfin, la lenteur des communications mobiles dont ont à souffrir certains conseillers est liée à l'état des réseaux, en évolution rapide, et normalement compensée par une liaison fixe plus performante.

M. DRION a dû nous quitter ; je lui ai remis le texte de mon intervention. Je vais donc continuer à lui parler, il m'entend de sa voiture.

M. DRION pose sur la SPI+ une question interpellante : il a connaissance d'investisseurs ou d'entrepreneurs qui se plaignent de la lenteur de prise en considération par la SPI+ de leurs dossiers. Certains seraient même carrément allés en Flandre où, bien sûr, tout va mieux.

Le propos est sévère et mérite attention. Mais il étonne.

En effet, lors des très nombreux contacts avec le monde des entreprises, à travers les manifestations ou réceptions du GRE, d'Agoria, de l'UWEL, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, des clubs d'entreprises, ou encore à l'occasion de visites d'entreprises, ce n'est pas le propos que nous entendons, ni M<sup>me</sup> LEJEUNE, Directrice générale, ni moi-même.

Au contraire, nombreux sont les commentaires positifs sur "l'orientation client" du personnel de la SPI+, même si on précise parfois que c'est nouveau, sur sa réactivité, et, en cas de difficulté, sur la disponibilité de la Directrice générale. J'entends aussi les investisseurs flamands – il faut le savoir, il faut le dire, et non pas hurler avec les loups – qui se réjouissent, qui se félicitent de la rapidité, de la facilité et de la qualité des relations qu'ils ont avec les opérateurs, dont la SPI+, et avec l'administration de la Région wallonne. Ils disent tous qu'il leur aurait fallu deux fois plus de temps en Flandre et qu'ils n'auraient pas bénéficié de la même considération. Cela, c'est la vérité.

Je ne mets pas la parole de M. DRION en doute.

Lors de vos réunions préparatoires, on vous a rapporté ....

Combien ? Deux fois ? Trois fois ? Plus ?

M. DRION m'a indiqué, après notre dernière séance, qu'il était disposé à me donner des noms et des lieux. Je l'en remercie. Je ferai vérifier la nature des difficultés rencontrées, et l'éventuelle responsabilité de la SPI+, ce que je n'écarte pas.

La SPI+ compte plus de 100 collaborateurs. Il n'est pas exclu que l'un d'entre eux ait pu commettre une erreur, ou être momentanément moins performant.

L'institution remise en selle, ses axes stratégiques arrêtés, la direction de la SPI+ est bien consciente que tout repose maintenant sur l'implication du personnel, sa principale richesse.

L'objectif n'est rien moins que l'efficacité, c'est-à-dire l'obligation de résultat, dans les délais les plus brefs, et avec le moins de dépense de moyens.

Ce sont les propos que je tenais déjà en décembre 2007, lors de la conférence de presse présentant les axes stratégiques de la SPI+.

Ma crainte, et mon regret, c'est qu'en généralisant à partir de quelques on-dit, à vérifier, vous ne donniez une image inutilement et injustement négative d'une institution au sein de laquelle, je puis en témoigner, je ne suis pas le seul, de très nombreuses personnes donnent le meilleur d'elles-mêmes, avec conviction, pour apporter leur pierre au redéploiement de la Province de Liège.

Je tenais à disposition de M. DRION quelques exemples de dossiers indiquant le rythme avec lequel ils ont été suivis puisque chaque démarche à la SPI+ fait l'objet d'une inscription et on peut savoir quel est le temps qui s'est déroulé entre un premier contact et l'aboutissement du dossier. J'en ai ici quelques exemples, y compris d'ailleurs pour une entreprise flamande.

Je suis particulièrement heureux de la question soulevée par notre Collègue M<sup>me</sup> Anne-Marie PERIN car elle me permet au travers de l'action des Services agricoles de confirmer le rôle complémentaire de l'Institution provinciale entre la Région ou la Communauté et les Communes.

Nous vous confirmons, Madame PERIN que, avant la régionalisation, le gouvernement fédéral s'appuyait sur les provinces en leur confiant des missions complémentaires comme l'encadrement de la comptabilité, les analyses agricoles et la prise en charge des initiatives locales à l'égard du secteur agroalimentaire.

La régionalisation a eu pour conséquence de rapprocher les missions dévolues précédemment au fédéral vers les agriculteurs.

Le rôle de la Région wallonne en matières agricoles s'est singulièrement accentué et développé notamment dans le cadre de l'application des mesures européennes. De nombreuses directives concernent l'analyse des nitrates ou l'application de nouvelles réglementations comme la P.A.C. (Politique agricole commune) ou AIDA, ce joli nom qui fait référence à l'Opéra, concerne en l'occurrence ici les possibilités de subvention pour investissements.

Dans ce cadre, la Région wallonne a développé de nouvelles compétences et s'appuie sur la Province de Liège pour poursuivre les mêmes missions et même les accentuer au niveau local dans toutes les matières qui concernent le secteur agroalimentaire.

A notre estime, la Province jouit de spécificités agricoles qui contribuent bien évidemment à en faire un partenaire incontournable.

Nous pouvons, en effet, nous appuyer notamment :

1. sur un capital confiance qui s'est noué durant plus de quarante ans entre les agents de nos services et le monde agricole.  
Nos actions en matière d'encadrement des exploitations agricoles suscitent la confiance permanente des agriculteurs vu la qualité des services rendus quotidiennement dans des dossiers aussi difficiles que la P.A.C., A.I.D.A., les mesures agri-environnementales, la comptabilité et la gestion, les aides aux initiatives.... J'ai envie de dire que n'entre pas qui veut dans les entrailles d'une entreprise agricole.  
Notre capacité humaine, technique et économique à analyser les problèmes ou les besoins de l'entreprise agricole, chacune étant différente l'une de l'autre, est parfaitement reconnue et appréciée par le monde agricole.
2. un outil exceptionnel : les laboratoires d'Analyses agricoles de Tinlot et de Malvoz restent indispensables pour conduire les nouvelles contraintes imposées par l'Europe en matière de contrôle de la qualité des productions et de la protection de l'environnement.  
Cet outil spécifique et très coûteux permet aux Services Agricoles d'être un partenaire fiable de la Région wallonne pour assumer toute une série de missions complémentaires soit en amont (prélèvements d'échantillons, expérimentations animale et végétale,...) soit en aval comme les conseils, le suivi technico-économique ou encore la communication.

Dans la réflexion générale en cours, et Paul-Emile en a parlé, sur la pertinence du niveau provincial, il est indispensable de faire valoir ou de faire prévaloir ce rôle incontournable, ce gisement de compétences ou ce savoir-faire apprécié que sont les missions et services rendus aux agriculteurs par les Services agricoles provinciaux.

De nombreux signes encourageants montrent que la Région a compris l'intérêt de s'appuyer sur ce socle de compétences provinciales en attribuant diverses conventions en matière de recherches, d'encadrement ou de vulgarisation pour répondre aux besoins et aux nouveaux défis que rencontre le

monde professionnel. Cette reconnaissance de nos capacités est un encouragement à continuer et à amplifier nos missions de services au profit des agriculteurs de notre province. Mais, je voulais me tourner vers M. DRION, gageons que cette reconnaissance et notre volonté reçoivent un écho également amplifié de la part des autorités régionales.

Je tiens d'abord à remercier M<sup>me</sup> BLAISE également, pour l'attention et l'intérêt qu'elle porte aux activités et initiatives des Services Agricoles de la Province de Liège. Votre analyse m'interpelle d'autant plus que l'émergence de nouvelles filières agricoles et surtout le développement de filières courtes de commercialisation font partie de mes préoccupations permanentes car je suis soucieux de soutenir les processus de diversification entrepris par nos agriculteurs.

J'ai été aussi particulièrement intéressé par l'intervention de notre collègue Maurice DEMOLIN qui, dans un autre contexte rejoint la vôtre, Madame, en souhaitant que l'on soit attentif à l'éducation des nouvelles générations à, dirais-je, la gastronomie de nos produits du terroir.

Etant d'accord avec l'analyse faite, Madame la Conseillère, nous confirmons les difficultés pour nos artisans, producteurs et agriculteurs de créer un circuit de commercialisation.

Outre les contraintes de la production pour fournir des produits de qualité et en quantité régulière s'ajoutent les contraintes pour satisfaire aux normes de l'A.F.S.C.A en matière de transformation et, lad but not least, la difficulté pour un agriculteur ou un artisan de dégager du temps pour être un bon commerçant.

Les Services agricoles ont essayé d'apporter des réponses et des aides dans le cadre de la politique de la promotion de produits différenciés et bio mis en place par la Région wallonne tels la « bleue des prés », « le poulet coquard », « le porc fleuri ».

Nous devons, hélas, bien constater que ces filières qui pourtant au départ disposaient des atouts de commercialisation indéniables ne se développent pas, voire régressent.

Il faut aussi constater que la grande distribution n'est guère intéressée par ces produits de niche car ils entraînent des frais supplémentaires et le succès commercial n'est pas toujours au rendez-vous.

En conséquence, les Services agricoles ont tenté d'aider les initiatives de promotion des produits artisanaux tels les Marchés de terroir à Welkenraedt, du Parc de la Burdinale ou encore d'apporter leur soutien à l'A.S.B.L. Granit pour se positionner à Tempo Color où on a tenté de mettre en avant la promotion de la souveraineté alimentaire et cette notion de souveraineté alimentaire n'est pas propre aux pays du Tiers Monde ; je pense qu'elle trouve tout à fait à s'appliquer chez nous également.

Rappelons également l'accompagnement de nos agriculteurs dans la production de charte de qualité (Charte Perfect, G.I.Q.F. – Gestion Intégrale de la Qualité de la Filière, Charte Eurepgap) ou encore notre projet de commercialisation de produits du terroir dans le cadre d'Interreg qui a déjà reçu un écho favorable de nos partenaires hollandais, allemand et germanophone mais qui est toujours en phase de construction.

Enfin, je ne voudrais pas oublier nos opérations « Agricharme » dans lesquelles, nos Services Agricoles tentent de sensibiliser les enfants à des repas de qualité élaborés à base de produits issus de notre agriculture, repas équilibrés et variés – le prochain sera même bio - qui permettent aux enfants de ne pas, au cours de cette journée de promotion, manger toutes sortes de friandises peu compatibles avec une alimentation saine ; la journée commence d'ailleurs par le dépôt obligatoire desdites friandises dans un sac et on les retrouvera à la fin de la journée.

En conclusion, nous pouvons confirmer que l'alimentation de notre population reste un problème d'éducation et de sensibilisation et qu'il est indispensable, Georges y travaille suffisamment d'ailleurs, de mettre en œuvre des actions quotidiennes afin d'inverser la tendance.

Mais comme il s'agit d'une compétence typiquement transversale, d'autres l'ont souligné, il appartient bien évidemment à chacun, dans sa sphère de compétence, de mettre en œuvre les actions qu'il juge utile en cette matière. Je n'ai pu vous détailler, Madame la Conseillère, que les activités réalisées par les Services agricoles en vue de répondre à vos préoccupations.

Réponse aux questions de M. BECKERS et M. DRION.

Je ne comprends pas, et ne partage pas, les réticences de M. BECKERS.

Vous avez disposé, comme tous les Conseillers, d'un rapport complet de 38 pages reprenant le bilan complet des actions menées par les Services agricoles du 1er juillet 2006 au 31 décembre 2007. Vous l'avez d'ailleurs lu attentivement, et n'avez pas manqué de m'interroger abondamment en commission, et je vous en remercie, sur ce document, qui reste le document de référence, mais qui souffre, convenons-en d'un caractère fort répétitif d'année en année.

Vous avez par ailleurs reçu, pour votre facilité, un document très synthétique reprenant pour l'essentiel, les nouveautés intervenues au cours de la période considérée.

Il vous était ainsi aisé de vérifier que ces nouveautés servaient bien la mise en œuvre de la Déclaration de politique générale. Mieux servi que cela, tu meurs.

Je ne comprends pas non plus les réserves dans le soutien à la production de fournitures pour les agrocarburants.

Biowanze sort de terre. La production de bioéthanol débutera normalement fin de cette année. On peut s'interroger sur la pertinence de cet outil et sur son rendement écologique notamment.

On peut être révolté à l'idée qu'une production alimentaire soit sacrifiée à la déesse auto. Mais le fait est là : 600.000 tonnes de céréales (la Wallonie ne saurait pas les produire), 400.000 tonnes de betteraves permettront de produire 300.000 tonnes de bioéthanol et 300.000 tonnes de vinasse (déchet ultime).

Evidemment que pour nos agriculteurs cela représentera, en fonction du prix, une opportunité, une diversification, un marché.

Ne faut-il pas, dès lors, aider nos agriculteurs tentés par cette filière à sélectionner les meilleures semences, et les meilleures conduites de culture ?

Ne faut-il pas encore vérifier, de manière scientifique, comme on le fait à Jevoumont avec l'Université de Liège et la Faculté de Gembloux, la possibilité de valoriser la vinasse dans l'alimentation animale ?

En outre, les recherches sur la biomasse – énergie, visent des agrocarburants de 2ème génération, dans lesquels, la plante entière est valorisée, fournissant 30 tonnes à l'hectare au lieu de 15, y compris dans des sols moins fertiles.

Nous répondons en outre à une demande pressante d'Agra Ost, qui souhaite que soit étudiée la possibilité de développer, en diversification, de telles cultures en Haute Ardenne.

J'en termine en répondant à la fois à M. BECKERS et à M. DRION sur la problématique du restockage de terrains à vocation économique et sur la concertation ou le conflit d'intérêt.

Il faut insister d'abord sur le fait que la SPI+, aujourd'hui – et ne m'opposez pas des pratiques d'il y a 20 ans, s'il vous plaît – gère ses zones d'activité de manière parcimonieuse : limitation de la surface vendue, refus de vendre à des entreprises de commerces, de bureaux ou d'artisanat, réintégration de l'activité



économique en milieu urbain ou dans les villages, valorisation des friches industrielles, rachat des parcelles non bâties après deux ans.

Il n'empêche qu'il y aura toujours des entreprises trop gênantes pour être installées à proximité de l'habitat, pour lesquelles il faut équiper des zones d'activités économiques à proximité des grandes voies de communication.

Or, de tels terrains, nous en manquons cruellement. Dans l'arrondissement de Liège, la réserve disponible permettra de tenir deux ans ; deux à trois ans dans la partie francophone de l'arrondissement de Verviers.

Le plan prioritaire de 2004 n'a que très partiellement résolu le problème, soit parce qu'il s'agit de zones très spécialisées, soit parce que la procédure a été arrêtée ou retardée suite à des recours.

Le Gouvernement wallon a pris conscience du problème et a chargé à la mi-mai 2007, les sociétés de développement économique de lui proposer un plan d'affectation de sols à l'activité économique.

En six semaines, la SPI+ avait identifié, en accord avec les responsables communaux, 225 hectares bien situés au plan de secteur (donc pas en zone agricole, ni forestière), sur lesquels le Gouvernement marquait son accord le 12 juillet 2007 ; admirons la célérité.

Dès le 15 septembre, et toujours avec l'accord de principe de responsables communaux, la SPI+ avait identifié, sur le territoire provincial, 3.000 hectares potentiellement aménageables moyennant modification du plan de secteur.

Malheureusement, allai-je dire à M. DRION, il aura fallu attendre le 7 février 2008 pour être appelé à présenter le résultat de nos travaux au Cabinet du Ministre compétent.

C'est ce trop long délai qui a favorisé la diffusion d'informations prématurées, qui ont provoqué, ici ou là, une émotion très compréhensible. Prématurées, dis-je, parce que des 3.000 hectares, on considère que 1.250 sont indispensables pour rencontrer les besoins des 20 années à venir, dans les endroits où la demande est la plus pressante. Par ailleurs, il ne s'agit, à l'heure actuelle, que de simples périmètres à étudier.

Dès que ces périmètres seront raisonnablement fixés, la SPI+ a la volonté d'entrer en concertation avec toutes les personnes concernées, et d'abord les agriculteurs.

C'est en effet au cas par cas, en fonction de l'âge, de la présence ou non d'un successeur, de la qualité des sols, des possibilités de compensations qu'il faudra étudier les possibilités.

Passer en force n'aurait d'ailleurs aucun sens, tant les procédures offrent des possibilités de recours.

Eh oui, Monsieur BECKERS, les 1.250 hectares nécessaires, qui représentent un potentiel de 20.000 emplois (moyenne de 16 emplois/ha en province de Liège), ne pourront être prélevés que sur des terres à vocation agricole ou forestière. Et c'est pour moi non pas une difficulté, mais une responsabilité particulière.

Etre politiquement actif dans les deux domaines me donne une sensibilité particulière aux besoins et préoccupations des uns et des autres.

J'espère, comme je vous l'ai dit, qu'une partie des conflits d'intérêt pourra se résoudre par la concertation. Mais un jour, il faudra trancher. C'est aussi la responsabilité d'un homme politique de choisir ce qui, dans la recherche de l'intérêt général, lui paraît être le moindre mal.

C'est évidemment plus sympathique d'organiser des balades et des barbecues pour défendre la forêt, et lui faire dire merci avant que des bûcherons la mette à terre par une coupe à blanc d'ailleurs, si vous avez remarqué. Trente hectares de forêts sans valeur sauvés, c'est automatiquement 30 hectares de terres agricoles sacrifiés.

Vous voyez, Monsieur BECKERS, même dans l'opposition, l'homme politique doit assumer ses choix. Les miens, je les veux plus productifs.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités relatif à l'Agriculture.

**Document 07-08/RA/06 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Famille, l'Enfance et aux Affaires sociales – Réponse du Collège provincial**

**Document 07-08/RA/07 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif au Logement – Réponse du Collège provincial**

(Voir rapports).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Points 14 et 15 de l'ordre du jour : documents 07-08/RA/06 et 07. Madame CHEVALIER, je vous invite à la tribune pour nous donner les réponses aux questions qui vous ont été posées. Vous avez la parole, Madame le Député.

M<sup>me</sup> CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. J'espère que je ne vais pas « achever » l'auditoire par mes réponses.

Plusieurs questions, dont deux de Valérie BURLET que je voudrais remercier pour son animation en commission. Je trouve peut-être triste de revenir avec les mêmes questions qu'elle affine légèrement. Je vais donc tenter de lui donner une réponse mais vous me pardonneriez d'inscrire cette réponse dans la philosophie globale pour les membres qui n'étaient pas présents à cette commission.

En effet, vous vous inquiétez, Madame BURLET, de la diminution des chiffres relatifs aux prêts hypothécaires qui est une diminution constante depuis plusieurs années.

Il est évident que c'est interpellant et que la première question que je me suis posée était de dire : puisque cela ne marche pas et que nous ne sommes pas des banquiers, n'y a-t-il pas lieu de supprimer ces prêts ? Ce fut la première question, je le reconnais, quelque peu brutal. Mais, elle mérite d'être posée. Il faut savoir que pour assumer ces prêts, nous empruntons nous-mêmes et nous prêtons à un taux inférieur ; d'où une perte d'argent pour la Province.

Evidemment, cette question appelle plusieurs remarques.

On se situe ici dans le cadre d'une action sociale. Le social a un coût. Poser la question de la poursuite des prêts hypothécaires, cela revient à opposer un coût financier à la réduction d'un déficit social réel.

C'est donc un choix politique que nous posons et il n'est pas inutile de rappeler les raisons pour lesquelles nous le posons.

Octroyer un prêt social :

- c'est faciliter l'accès à la propriété, et on sait que c'est un des meilleurs choix qui est pris pour permettre aux gens de ne pas tomber vraiment en déshérence et en exclusion de la société ;
- s'adresser à des gens précaires qui ne sont pas pris en considération ailleurs (ce ne sont donc pas les prêts traditionnels) ;
- permettre à ceux-là d'accéder au logement grâce aux prêts hypothécaires et prêts complémentaires pour le prix d'un loyer modeste ;
- offrir une alternative à des gens qui sans cela risqueraient fort de se retrouver à la rue, ce qui représente aussi, faut-il le dire, un coût social élevé supporté par la communauté mais, dans ce cas, sans perspective de solutions.

Nul n'ignore qu'il y a un besoin crucial de logements. Nos prêts permettaient l'acquisition-rénovation de logements en mauvais état, ce qui contribue à assurer une cohésion sociale dans des quartiers qui, sinon, seraient désertés ou permet une réinsertion sociale de gens précarisés.

Le service public que nous sommes, en prenant en compte des personnes qui n'ont pas d'autres capacités de crédit, leur envoie un signal clair de prise en considération de leur situation. Ils ne sont pas abandonnés.

A partir de cela, le Collège préfère initier une réflexion sur une réévaluation des montants de la valeur vénale des biens à acheter. Cette réflexion aura pour but de tenter d'apporter une réponse personnalisée aux besoins des ménages en tenant compte de leur composition, de leurs revenus et de leur capacité de remboursement.

Cependant, il y a lieu de prendre en compte quelques considérations pour nourrir la réflexion.

1. Notamment, l'inflation de l'immobilier. M. CULOT avait, en son temps, déjà attiré notre attention sur ce problème. C'est effectivement un phénomène important et observé dans presque toutes les communes. Si l'on prend des statistiques, Monsieur CULOT, dans votre commune, c'est 80.000 € le prix moyen d'acquisition de logement. Nous prêtons 50.000 €. Il y a donc là une impossibilité de rencontrer les besoins. Parallèlement, les revenus n'ont pas augmenté dans la même proportion. Majorer seulement la valeur vénale est réducteur, ça ne résout pas le problème de la capacité d'emprunt, d'autant que l'écart entre la valeur immobilière et les salaires s'agrandit.
2. C'est un fait que le montant de la valeur vénale actuellement prise en compte, soit 50.000 €, est en-dessous des normes communément admises pour l'acquisition d'un logement modeste.
3. Par ailleurs, nous restons surtout attentifs à la question du surendettement et le Collège doit veiller à imaginer un accompagnement social accru technique et administratif qui pourrait se traduire par exemple par une mission ponctuelle de conseil d'opportunité et de qualité des travaux de la part d'un architecte de la Province qui donne déjà un pré avis mais qui pourrait amplifier sa mission, mais aussi pourquoi pas une mission de conseil de la part d'un assistant social relatif à la partie administrative, c'est-à-dire la constitution de dossier d'administration, de l'aide aux démarches administratives. Et enfin, un examen de toutes les possibilités d'aides et de subventions existant en région wallonne.

Ce faisant, la Province se garantit de la bonne finition et de la régularité administrative des travaux et des aides pro méritées.

De mon point de vue, cette réflexion à travers les axes que je viens d'évoquer s'inscrit donc pleinement dans la synergie souhaitée entre les services et dans une démarche probante et de proximité, voire de solidarité, vis-à-vis des citoyens.

Nous avons donc débattu de tout cela en commission et la question plus précise de M<sup>me</sup> BURLET était de dire à quelle date ? Et bien, je vous répondrai le plus tôt possible et dès que cela sera prêt.

Vous m'interroger aussi sur les interventions financières aux nouvelles technologies.

En ce qui concerne l'aide spécifique que la Province pourrait apporter aux sourds et malentendants puisque c'est la partie la plus précise que vous développez ici, je rappelle qu'aux termes du règlement provincial relatif aux interventions financières à caractère social, l'article 1 § 1 point c prévoit ceci : « une participation dans les frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique et/ou d'achat d'un minitel-dialogue ou d'un télécopieur aux handicapés auditifs, sourds ou malentendants profonds ».

Madame le Conseiller, ainsi que vous l'avez souligné dans votre question, il n'y a effectivement plus de demandes relatives à une intervention financière dans les frais de minitel (qui n'existe plus) et de fax à destination des personnes sourdes et malentendantes. Soyons clairs, ces instruments ou technologies sont soit définitivement obsolètes, soit inadaptées à la problématique.

Le problème est que, lorsque vous m'évoquez une modification du règlement afin d'intervenir financièrement dans une connexion internet, je suis désolée de vous dire que nous n'avons pas non plus de demandes dans ce sens. Ce n'est pas seulement qu'il n'y en aurait que quelques-unes mais c'est zéro demande. Et ce n'est pas seulement en 2007, c'est depuis que le service existe.

Voilà un constat qui est tout aussi interpellant.

En matière de téléphonie, la Province s'est évidemment adaptée aux GSM. Non explicitement prévus dans le règlement provincial, l'administration a bien évidemment accepté de prendre en compte les abonnements GSM au même titre que les abonnements téléphones fixes puisque de nombreuses personnes privilégient les premiers au détriment des seconds.

Vous soulignez dans votre intervention ce volet, communication par SMS pour les sourds et malentendants ; il est déjà ici rencontré.

En ce qui concerne Internet, je voudrais faire un petit retour en arrière et rappeler que lors du Conseil thématique sur les violences, dans le chapitre consacré notamment aux seniors, j'avais déjà évoqué moi-même une réflexion sur l'accès aux nouvelles technologies dont Internet dans l'optique de favoriser le maintien à domicile et la communication avec les proches et les services d'intervention médicaux.

Il m'apparaît que ces problématiques ne se limitent pas qu'aux seuls cas des personnes sourdes ou malentendantes mais concernent l'ensemble des bénéficiaires visés par le règlement provincial. D'où nécessité d'une réflexion et d'une approche globale.

Et pour étayer cette réflexion sur ces nouvelles technologies, la Commission seniors s'est déplacée à Helden aux Pays-Bas. Helden est un village projet pilote en matière d'accueil des personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite, projet ayant pour but de favoriser la communication et le maintien à domicile, notamment en faisant appel à différentes technologies de « vigilance ». Depuis quelques années, a été mis en place un système de télévigilance consistant en une mise en réseau des habitants du village via une télévision interactive laquelle permet de contacter par image une centrale d'aide qui est sensée faciliter

le dialogue et l'exposé des problèmes rencontrés par les personnes. Il ressort toutefois de cette expérience une inadéquation entre les moyens technologiques proposés et la capacité des personnes concernées à l'utiliser correctement. Un retour vers une vigilance technologique simplifiée est donc envisagé.

Cette mise en évidence du manque de capacité, sinon de l'incapacité pour les personnes les plus faibles d'utiliser les nouvelles technologies et internet, nous l'avons presque systématiquement rencontrée par la suite tout au long de nos visites au sein des ASBL qui poursuivent les mêmes objectifs que ceux que vous défendez.

Nous voilà donc en présence de deux types de bénéficiaires, ceux qui savent utiliser les nouvelles technologies car il est bien évident qu'ils existent et ceux qui, au contraire, éprouvent des difficultés face à cela. Mais dans un cas comme dans l'autre, aucun n'a souhaité nous adresser une demande d'aide à la connexion internet.

Pour résumer, la difficulté pour les générations actuelles de personnes âgées et handicapés d'appréhender les nouvelles technologies à mettre en parallèle conjugué à l'absence de demandes en la matière sont des éléments qui nous ont amené à revoir notre position en ce qui concerne Internet, du moins pour le présent.

Dernier élément à prendre en considération, insatisfaisant j'en conviens, c'est que le marché soumis à forte concurrence entre opérateurs internet a contribué à faire baisser les prix. Parallèlement, de plus en plus d'opérateurs pratiquent également des tarifs sociaux, ce qui répond en partie au problème.

Je ne veux cependant pas en rester là et fermer définitivement le dossier Internet. Face à l'évolution des technologies, face à l'adaptation des générations de plus en plus âgées à ces nouvelles technologies, nul doute que la question reviendra et dès lors que des demandes précises nous parviendront, soyez assurée, Madame, que nous n'hésiterons pas à rouvrir le dossier et à en débattre en cinquième commission. Disons simplement que le moment n'est pas encore venu.

Enfin, je voudrais terminer en vous rappelant que la Province peut agir aussi via la subvention d'associations œuvrant entre autres en faveur des personnes sourdes ou malentendantes. En 2007, j'ai ainsi pu faire bénéficier une de ses ASBL, Surdimobile pour ne pas la citer, d'un montant de 2500 € et ceci n'est qu'un exemple parmi bien d'autres.

Je veux aussi souligner que mon département utilise toutes les possibilités à sa disposition pour aider les personnes et que ce n'est pas parce que certaines ne sont pas encore opportunes aujourd'hui que l'on s'empêche d'agir par d'autres moyens.

Quant à M<sup>me</sup> Chantal GARROY, elle me demande de faire un peu le point, en vous évitant l'historique, de l'évolution du déploiement des points cannabis sur la Province de Liège.

Dans votre interpellation, vous faites allusion notamment à Visé, comprenant bien que Visé est proche de la frontière et de la délocalisation des coffee shop, qui est directement intéressé et vous parlez de Waremme.

Lorsque l'on a ouvert le point cannabis en Province de Liège, il paraissait important s'il y avait un intérêt et l'intérêt a été rencontré tout de suite et très vite, d'être présent dans l'ensemble des arrondissements.

Le phénomène de la consommation de cannabis, je le rappelle, est un phénomène qui contaminent de plus en plus de jeunes, de plus en plus tôt. Lorsque l'on a lancé le projet cannabis, on était à 14 ans et 4 mois pour la première consommation ; la moyenne aujourd'hui est tombée à 12 ans.

Donc, il est extrêmement important d'être le plus près possible du terrain, le plus près possible des grandes concentrations d'étudiants et des villes comme Verviers, comme Huy, comme Liège mais Seraing aussi qui va ouvrir, à la mi-avril, pratiquement en même temps que Visé.

Voilà pourquoi nous voulons être partout, non seulement grandes concentrations de jeunes et d'étudiants mais aussi concentrations de jeunes à certains moments événementiels. Je pense à Spa, je pense aux Francofolies, les Ardentes à Liège et bien d'autres que vous connaissez tous mieux que moi.

Donc là, le travail évolue bien puisque encore ce matin, j'avais une réunion avec une partie des échevins de la Ville de Verviers ; le dossier sera soumis au Collège à la mi-avril, pour une ouverture envisagée à la rentrée scolaire du mois de septembre. Spa, une présence quasi certaines en tous les cas dans un point de première rencontre et dans une présence nette au moment des festivals et puis sur la région Huy-Waremme, demandes des CPAS de Huy et de Waremme, avec une nouveauté l'aide des services d'aide à la jeunesse qui ont décidé d'adhérer au projet et d'apporter des moyens financiers dans chacune des villes où nous allons ouvrir ces points cannabis.

Voilà, très rapidement et en structure, l'état d'avancement du point cannabis.

Enfin, la question de M. DEMOLIN, question qui avait été évoquée, par lui, dans la commission provincial d'égalité des chances, sur le volet violences conjugales.

La réflexion qu'il a faite en commission, je la partage tout à fait. Je voudrais vous dire que votre suggestion de faire encore un peu plus de la Province l'amie des communes, comme dit Georges, est tout à fait constructive. Nous la rencontrerons mais je tenais à vous dire qu'elle était quand même déjà en cours puisque, par le biais de conférences, de journées d'études mais aussi d'autres événements, le département des Affaires sociales tient vraiment à marquer sa présence et à soutenir toutes les initiatives qui vont dans le sens d'une prise de conscience, de la prévention et de l'accompagnement.

Vous devez savoir que sur le même thème, nous avons établi sur l'arrondissement de Liège en collaboration avec le Parquet un réseau judiciaire social afin de sensibiliser tous les acteurs concernés. Actuellement, la Province coordonne la mise d'un réseau identique sur les arrondissements de Verviers et de Huy en collaboration également avec leur Parquet respectif.

Par ailleurs, toujours dans le cadre des violences conjugales, vous avez pu prendre connaissance l'année dernière de la participation de la Province au côté de la Ville de Liège à l'opération Rubans Blancs, stigmatisant la violence faite aux femmes. Nous avons d'ores et déjà décidé cette année d'aller bien au-delà dans la collaboration en proposant aux 84 communes de la Province de s'associer à la démarche par le biais d'une campagne d'affichage et de formation de personnes ressources. La Province jouerait pleinement son rôle d'initiatrice et de coordination de l'action. Un courrier est d'ailleurs déjà parti à cette intention vers l'ensemble des collèges des échevins et bourgmestre.

Dans l'esprit de ce que vous préconisez, je peux déjà vous annoncer que je participerai à une prochaine réunion, au mois d'avril, de la Conférence des Présidents de CPAS de la Province de Liège où j'aurai l'occasion de présenter les différentes actions sociales de la Province dans le but d'établir des synergies avec ces institutions. Je pense que les champs d'action commune sont vastes et dépassent largement le cadre de la violence conjugale. J'espère, pour ma part, qu'ils généreront des coopérations productives et efficaces.

Ainsi que vous pouvez le constater, nous nous inscrivons tout à fait dans la démarche que vous préconisez et je peux vous assurer que toutes les occasions seront bonnes pour l'intensifier.

Enfin, je vous sais pressés de passer au vote des amendements budgétaires mais il me plaît quand même, avant de conclure, de saluer le travail qui a été fait en commission et de redire, comme l'a fait tout à

l'heure Georges PIRE, que c'est là que les questions se développent, sans effet de manche, sans mépris – je regrette si vous avez pris une de mes réponses comme un moment de mépris, ce n'était pas le cas – sans agressivité, où l'on peut réellement progresser. Par contre, ce qui doit se dérouler à la tribune, c'est peut-être un travail beaucoup plus axé vers l'avenir, vers votre collaboration de conseiller où vraiment ici la richesse de vos terrains respectifs doit pouvoir s'exprimer.

Je ne peux pas m'empêcher de terminer avec un réel plaisir d'avoir entendu le message du chef de groupe, de mon groupe, hier qui était vraiment à l'image de ce que nous espérons et je pense de ce que l'ensemble des personnes sur les différents bancs espère.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Député. Vos réponses terminaient donc les réponses données par le Collège. Je crois que nous avons épargné à M. LACROIX la séance de la tribune mais je crains fort pour vous que les Conseillers se réservent pour la session budgétaire et là, j'ai bien l'impression que vous n'y échapperez pas.

M. LACROIX, Député provincial.- Pas de problème !

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Pas de problème ; très bien Monsieur le Député.

Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités relatifs à la Famille, l'Enfance et les Affaires sociales et au Logement.

#### **Document 07-08//88 : Budget 2008 – 1<sup>ère</sup> série de modifications**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 19 de l'ordre du jour : document 07-08/88. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Marc BRABANTS, à nous en faire connaître les conclusions. Mais avant, je vous rappelle que l'avis de la Cour des Comptes a été déposé sur vos bancs hier, nous signalant que les modifications budgétaires – 1<sup>ère</sup> série, ne suscitent à leur égard en tout cas aucune remarque. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, la septième commission s'est réunie ce mardi 11 mars à 19 heures.

Le rapport du Collège provincial concernant le document 07-08/88, relatif au budget 2008 et plus exactement à la première série de modifications au budget ordinaire et au budget extraordinaire, a été soumis à la commission.

Après présentation du point par le Président, au budget ordinaire, un commissaire est intervenu interrogeant sur le point concernant la diminution importante dans l'article « quote-part dans le financement général des provinces ». La réponse en séance a été donnée par les experts de la Province : l'action se situe au niveau de la Région wallonne. En effet, au départ, l'estimation du Fonds des provinces est basée

sur l'année précédente et sur base d'une correction de l'indice. La Région s'arroge le droit d'arrondir le calcul. Un prélèvement a été effectué et le solde a été redistribué au niveau des cinq provinces. Cette année, ce qui a été redistribué est inférieur au passé ; une partie a servi en fait à financer le secrétariat des gouverneurs.

Au budget extraordinaire, un commissaire est intervenu interrogeant sur le point concernant la modification budgétaire pour les travaux de l'Institut de formation des agents des services publics. La réponse en séance a été : l'adjudication a été réalisée il y a plusieurs années et l'offre du soumissionnaire a été révisée.

Le même commissaire interroge sur la modification budgétaire au niveau du Service des Affaires culturelles. Réponse en séance : les compteurs d'énergie étaient couplés pour plusieurs pouvoirs ; il a été décidé de séparer les compteurs d'énergies en bonne gouvernance et ceci a entraîné les frais mentionnés.

Un commissaire interroge sur la modification budgétaire qui concerne le Musée de la Vie Wallonne. Cette modification est attribuée, entre autres, à un complément de scénographie pour le Musée.

Une dernière question a été posée sur l'article des autorités provinciales et la modification qui a été apportée au budget. Il s'agit, en fait, de l'aménagement de la conciergerie pour le cabinet d'un membre du Collègue.

En final, la septième commission s'est ralliée par 10 voix pour et 4 abstentions à la proposition du Collège provincial.

Voilà, Madame la Présidente.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BRABANTS. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Oui, Monsieur NIVARD.

M. NIVARD, de son banc.- Le groupe CDH-CSP souhaite scinder son vote. Il s'agit de l'article 700/640453 qui concerne le technibus.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci. Donc, enseignement et affaires générales. Nous allons donc voter comme le demande le groupe CDH-CSP d'abord sur cet article : Dépenses enseignement, affaires générales : campagne de promotion et de valorisation de l'enseignement technique et professionnel : article 700/640453.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, merci.

Nous passons maintenant au vote sur le reste.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.



Qui est contre ? Le CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Nous allons maintenant voter sur l'ensemble de la résolution.

Qui est pour les conclusions de la commission ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/89 : Budget 2008 – 2<sup>ème</sup> série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2008-03-29**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 20 de l'ordre du jour : document 07-08/89. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce mardi 11 mars à 19 heures, pour examiner le document 07-08/89.

Aucune question n'ayant été posée, aucune remarque n'ayant été faite, votre commission a procédé au vote qui s'est soldé par 10 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/91 : Mise en non valeur de créances dues aux Services techniques provinciaux**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 2 de l'ordre du jour : document 07-08/91. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. BRABANTS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, la septième commission s'est réunie ce lundi 17 mars, après le Conseil ; donc, il était environ 17h30.

Le rapport du Collège provincial concernant le document 07-08/91 relatif à la mise en non valeur de créances dues aux Services techniques provinciaux, a été soumis à la commission.

Après présentation du point par le Président, vu le compte de gestion rendu par les receveurs spéciaux des recettes, il n'est pas possible de poursuivre le recouvrement des créances pour divers motifs. Il convient, en conséquence, d'autoriser les receveurs spéciaux des recettes à porter leur compte de gestion à établir pour 2008 une somme totale de 68.527,96 € pour le Service des Bâtiments et 57.141,63 € pour le Service technique, soit un total de 125.669,59 €

Sur ces points, des commissaires sont intervenus et quatre questions ont été posées.

Les factures émises sont-elle uniquement dans le cadre d'études ou de travaux ? Quelles sont les démarches qui avaient été entamées ? Quelle est l'implication de telles remises de dettes par rapport aux autres services publics ? Ces non valeurs pourraient-elle être requalifiées ?

En séance, les réponses ont été les suivantes : ladite facture concernait l'élaboration du projet ; un suivi n'a pas été effectué, il est maintenant impossible de récupérer ces créances ; en fonction des règles de suivi mis en place, ce type de situation ne peut maintenant se reproduire ; l'autorité de contrôle demande de les inscrire naturellement en non valeurs.

Le Député rapporteur a apporté un complément au niveau de la réponse. Si l'on engage aujourd'hui une procédure, 15 ans après les faits, les communes obtiendraient gain de cause vu l'ancienneté des créances. Aujourd'hui, a souligné le Député, suivi et contrôle sont mis en place. Les principes de bonne gouvernance sont appliqués.

La septième commission s'est ralliée par 10 voix pour et 4 abstentions aux propositions du Collège provincial.

Je vous remercie de votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BRABANTS. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/92 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'IPES de Seraing-Ougrée**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 3 à l'ordre du jour : document 07-08/92. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DEFAYS, qui est suppléé par M. NIVARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, chers Collègues, ce point a été soumis à la septième commission. Il n'a soulevé ni remarque, ni question et c'est par 11 voix pour et 2 abstentions que la septième commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif à la désignation d'un receveur spécial des recettes à l'IPES de Seraing-Ougrée.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur NIVARD. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/93 : Budget 2007 – Dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant sur le règlement général de la comptabilité provinciale**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 4 à l'ordre du jour : document 07-08/93. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Notre septième commission s'est donc réunie ce lundi 17 mars afin de prendre connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant sur le règlement général de la comptabilité provinciale et ce, pour le budget provincial 2007.

Le Président de la septième commission a donné lecture du rapport du Collège provincial relatif à cet objet. Celui-ci n'a fait l'objet d'une question, ni remarque de la part des membres de notre commission.

Vu qu'il était tard et surtout qu'il s'agissait simplement d'une prise de connaissance, aucun vote n'a été acté.

Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur JADOT. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je close la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance de ladite résolution.

#### **IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 18 mars 2008, je le déclare approuvé.

#### **V.- Discours de M<sup>me</sup> la Présidente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Il est de coutume que le Président fasse une petite déclaration après une session et je m'en voudrais bien sûr de ne pas me plier à la coutume, d'autant plus que certaines réflexions me brûlent les lèvres.

Chers Collègues, nous voici donc arrivés à la fin de nos réunions de mars consacrées à l'examen des rapports d'activités. C'est une première, il est donc normal d'en évaluer le déroulement et la portée.

Au nom du Conseil, je remercie le Collège pour sa volonté de moderniser et dynamiser le déroulement de nos travaux, de donner aux Conseillers la possibilité d'effectuer leur mission avec plus de facilité et de responsabilité.

Le sujet abordé demain lors de notre quatrième séance thématique nous démontre, s'il est nécessaire, combien sa volonté d'effectuer un lifting au visage de l'institution provinciale est présente.

Mais la volonté du Collège n'est pas suffisante à elle seule ; cette volonté, le Conseil doit la faire sienne, chaque Conseiller a un rôle important à jouer dans ce domaine.

Des améliorations pourront être apportées après réflexion, par exemple : le rythme des réunions d'examen des dossiers. Les rapports d'activités pourraient être présentés en regroupant les matières par compétences des Députés et non plus par commission.

Les réponses et questions pourraient ainsi être formulées en alternance. Les rapports faits à la tribune, ne devraient relayer vers le Conseil que les questions posées par les commissaires et les réponses apportées. Cela faciliterait bien sûr et raccourcirait d'autant les rapports qui seraient lus à la tribune. Le résumé du rapport d'activités étant à mes yeux superflu puisque chaque conseiller a reçu tous les documents et a pu en prendre connaissance.

Voici quelques exemples de changement d'organisation sur lesquels nous devons nous pencher dans les prochaines semaines. Il y en a bien d'autres mais je ne vais pas en faire une liste exhaustive ; j'ai cité ceux qui me paraissaient les plus faciles à réaliser, en tout cas dans un avenir proche.

Je dirais que tout n'est améliorable qu'à partir du moment où ça a le mérite d'exister, donc, positivons !

Je clôturerais ces réunions de mars comme je les ai ouvertes en remerciant. D'abord, le Collège d'avoir mis à notre disposition tous les outils nécessaires à notre travail ; les directions générales pour leurs présentations détaillées et accessibles à tous ; tous les services concernés par la préparation de ce qui est une première, et vous savez comme moi, que le changement engendre toujours un lot d'angoisses et d'inquiétudes ; les services de M<sup>me</sup> la Greffière, mais plus spécialement le service du conseil toujours présent et prêt à répondre à nos demandes ; les secrétaires qui inlassablement prennent note de nos interventions avec les difficultés dues d'une part à la mauvaise sonorisation, mais aussi aux conversations personnelles qui perturbent leur compréhension des déclarations faites à la tribune ; la préposée à l'enregistrement qui, en fin de conseil, doit souffrir d'étourdissement ; sans oublier le personnel d'encadrement : les huissiers toujours attentifs et les dames attachées au ravitaillement qui nous permet de rester en bonne forme !

Mes remerciements vont aussi vers vous, mes Collègues qui avez su, tout au long de nos travaux, garder un ton de convivialité si nécessaire à la bonne tenue des séances.

Bonne fin de journée à tous, bon retour et revenez-nous demain en très bonne forme pour notre thématique.

(Applaudissements).

## **VI.- Clôture de la réunion**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Comme je viens de le dire notre prochaine réunion aura lieu demain. Ce sera la thématique sur la communication ; je vous demanderai d'essayer d'être à l'heure et si vous entrez en retard, ne perturbez pas trop la séance.

Je lève la séance.

- La séance est levée à 17h50.